

# Synthèse portant sur les données probantes

Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec

Le 24 septembre 2019



HEALTH FORUM



DONNÉES PROBANTES >> IDÉES >> ACTION



**Synthèse portant sur les données probantes:  
Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec**

24 septembre 2019

## McMaster Health Forum et Forum+

Le McMaster Health Forum ainsi que son initiative Forum+ ont pour but de favoriser la mise en œuvre de solutions pour résoudre les problèmes auxquels font actuellement face les systèmes de santé et sociaux. Pour ce faire, nous nous appuyons sur les meilleures données probantes disponibles, les valeurs des citoyens, ainsi que les points de vue des différentes parties prenantes. Nous visons à renforcer les systèmes de santé et sociaux - aux niveaux local, national et international - et à favoriser la prestation des meilleurs programmes, services et médicaments aux personnes qui en ont besoin. Ce faisant, nous tirons parti de l'expertise de l'Université McMaster pour faire progresser la santé et le bien-être de la société.

## Auteurs

G. Emmanuel Guindon, PhD, professeur, Chaire sur l'équité en santé, Centre for Health Economics and Policy Analysis/Ontario Ministry of Health and Long-Term Care, McMaster University

Tooba Fatima, candidate à la maîtrise en santé publique, Centre for Health Economics and Policy Analysis, McMaster University

Gioia Buckley, MA, coordonnatrice principale de la recherche, Centre for Health Economics and Policy Analysis, McMaster University

Annie Montreuil, PhD, Institut national de santé publique du Québec

John N. Lavis, MD PhD, directeur, McMaster Health Forum, et professeur, McMaster University

Michael G. Wilson, PhD, directeur adjoint, McMaster Health Forum, et professeur, McMaster University

## Financement

La présente synthèse portant sur les données probantes et le dialogue avec les parties prenantes ont été financés par la Société canadienne du cancer (subvention #704043). Le McMaster Health Forum et Forum+ reçoivent un appui financier et non financier de l'Université McMaster. Les points de vue exprimés dans la synthèse des données probantes sont les points de vue des auteurs et ne doivent pas être considérés comme ceux des bailleurs de fonds.

## Conflit d'intérêts

Les auteurs déclarent n'avoir aucun intérêt professionnel ou commercial en lien avec la synthèse. Les bailleurs de fonds n'ont joué aucun rôle dans la définition, la sélection, l'évaluation, la synthèse ou la présentation des données probantes contenues dans la présente synthèse.

## Examen du mérite

La synthèse a été examinée par un nombre restreint de chercheurs, de décideurs et de parties prenantes afin d'en assurer la rigueur scientifique et la pertinence pour le système de santé.

## Remerciements

Les auteurs expriment leur reconnaissance aux membres du comité directeur et aux examinateurs du mérite (Evan Blecher, Neil Collishaw et Gabrielle Tremblay) pour leurs commentaires au sujet des versions précédentes de la synthèse. Nous sommes également reconnaissants à Michal Stoklosa pour ses remarques très avisées. Nous leur sommes tout particulièrement reconnaissants pour leurs précieux commentaires.

## Référence

Guindon GE, Fatima T, Buckley G, Montreuil A, Lavis JN, Wilson MG. Synthèse portant sur les données probantes : Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec. Hamilton: McMaster Health Forum, 24 septembre 2019.

## Numéros d'enregistrement des publications

ISSN 1929-7998 (en ligne)

**Table des matières**

|   |    |
|---|----|
| MESSAGES CLÉS.....  | 4  |
| RAPPORT.....  | 6  |
| LE PROBLÈME .....   | 9  |
| Le tabagisme est la principale cause de décès au Canada et continue d'être adopté parmi les personnes les plus vulnérables .....  | 9  |
| Le coût du tabac pour la société est considérable; pourtant, les interventions les plus efficaces pour continuer d'endiguer le tabagisme par la taxation, les prix et les politiques réglementaires ne sont pas utilisées de manière optimale par les gouvernements ..... | 10 |
| L'augmentation rapide de l'utilisation de systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) pourrait ouvrir la voie à la cessation du tabagisme, mais aussi favoriser une nouvelle forme de dépendance à la nicotine.....  | 15 |
| L'industrie du tabac continue de déployer des stratégies de prix qui permettent d'éviter ou d'atténuer les effets des mesures gouvernementales .....  | 16 |
| Autres observations relatives à l'équité qui se rapportent au problème .....  | 16 |
| TROIS ÉLÉMENTS D'UNE APPROCHE POTENTIELLEMENT GLOBALE POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME .....   | 17 |
| Élément 1 – Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac.....   | 17 |
| Élément 2 – Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac .....   | 23 |
| Élément 3 – Adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application .....  | 27 |
| Autres observations en matière d'équité concernant les trois éléments.....  | 32 |
| RÉFLEXIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE.....  | 33 |
| RÉFÉRENCES .....  | 36 |
| ANNEXES.....  | 40 |

## MESSAGES CLÉS

### Quel est le problème?

Les données probantes donnent fortement à penser qu'il existe des différences régionales dans l'établissement des prix des produits du tabac, puisqu'on a constaté que les produits du tabac ont un prix inférieur dans les quartiers où le statut socioéconomique est faible et où le pourcentage de jeunes est élevé. Ce problème particulier est amplifié pour les raisons suivantes :

- le tabagisme est la principale cause de décès au Canada et continue d'être adopté parmi les personnes les plus vulnérables;
- le coût du tabac pour la société est considérable; pourtant, les interventions les plus efficaces pour continuer d'endiguer le tabagisme par la taxation, les prix et les politiques réglementaires ne sont pas utilisées de manière optimale par les gouvernements;
- l'augmentation rapide de l'utilisation de systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) pourrait ouvrir la voie à la cessation du tabagisme, mais aussi favoriser une nouvelle forme de dépendance à la nicotine;
- l'industrie du tabac continue de déployer des stratégies de prix qui permettent d'éviter ou d'atténuer les effets des mesures gouvernementales.

### Que savons-nous (à partir de revues systématiques) sur trois éléments possibles pour résoudre le problème?

- Élément 1 – Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac
  - Cet élément pourrait comprendre les points suivants : 1) une augmentation des taxes d'accise pour le tabac; 2) l'harmonisation des taxes fédérales et provinciales sur le tabac; et 3) l'affectation des recettes des taxes sur le tabac.
  - Bien que les modifications de la fiscalité qui augmentent les prix de détail réduisent la consommation de tabac, améliorent la santé de la population et accroissent les recettes fiscales, il est peu probable qu'elles aient des effets concrets sur les différences de prix selon les régions.
- Élément 2 – Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac
  - Cet élément pourrait comprendre les points suivants :
    - la fixation d'un prix pour des produits du tabac comparables par les moyens suivants : 1) la fixation du prix d'une famille de marques de tabac ou à l'échelle de tous les produits du tabac comparables; 2) le recours à un prix minimum et/ou maximum; 3) la référence à une tarification volumétrique en fonction de la teneur en nicotine ou des dommages possibles;
    - une démarche intentionnelle concernant la fixation des prix du tabac pour l'établissement des prix des systèmes électroniques d'administration de nicotine.
  - Les stratégies de fixation des prix, comme les prix uniformes, minimum et maximum, peuvent réduire, voire éliminer les différences de prix entre les régions.
- Élément 3 – Adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application
  - L'optimisation de stratégies de taxation (élément n° 1) et de fixation des prix (élément n° 2) devra être accompagnée de règlements nouveaux et/ou renforcée en vue d'assurer la mise en œuvre et l'application desdites stratégies afin qu'elles aient les effets voulus.
  - Il pourrait s'agir : 1) d'exiger du fabricant qu'il divulgue ses pratiques et contrats à l'échelle de la vente au détail, ainsi que ses prix de détail et son volume de ventes; 2) d'interdire aux fabricants d'utiliser des pratiques et des contrats à l'échelle de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs (p. ex., rabais de volume); 3) de limiter les fabricants à l'utilisation d'une seule taille de paquet; 4) d'augmenter les frais de licence des détaillants; 5) d'introduire des restrictions de zonage afin de réduire la densité des points de vente de tabac; et 6) d'augmenter l'âge minimum pour l'achat de tabac.
  - L'adoption ou le renforcement de règlements, par exemple la divulgation des prix de détail et du volume de ventes, peut appuyer la mise en œuvre et l'application de stratégies de fixation des prix qui limitent ou éliminent les différences de prix entre les régions.

**Quelles implications de mise en œuvre devons-nous garder à l'esprit?**

- Les principaux obstacles à la mise en œuvre résident principalement au niveau des fournisseurs et du système et comprennent l'obtention du soutien des dirigeants autochtones concernant la taxation du tabac, l'établissement des prix et les stratégies de réglementation dans les réserves; l'opposition face à la riposte de l'industrie du tabac au durcissement des mesures de lutte antitabac; l'évolution du marché des SEAN et le paysage politique actuel, qui semble être plus prudent à l'égard des politiques de lutte antitabac.
- L'obligation légale du ministère de la Santé du Québec de produire un rapport en 2020 au sujet de la mise en œuvre sur cinq ans du projet de loi sur le tabac adopté en 2015 pourrait représenter une occasion d'examiner les politiques pouvant réduire les différences de prix régionales.

## RAPPORT

Au cours des vingt dernières années, les taux de tabagisme ont diminué dans toutes les provinces canadiennes, mais la consommation demeure importante, surtout chez les jeunes qui sont susceptibles à la dépendance à la nicotine (1).

Les associations entre le statut socioéconomique (SSE) et le tabagisme sont bien documentées. Au Canada, alors que la prévalence globale du tabagisme a chuté au fil du temps, les différences de SSE en lien avec le tabagisme sont restées identiques.

Les données sont sans équivoque : une augmentation des prix entraînée par les taxes se traduit par une diminution de la prévalence du tabagisme, de la consommation parmi les fumeurs et des rechutes chez les anciens fumeurs, une hausse des tentatives de cessation tabagique et de leur réussite, une réduction du nombre de personnes qui commencent à fumer et, en fin de compte, des améliorations de la santé de la population (2; 3). De plus, il est prouvé que les jeunes et les personnes provenant de groupes défavorisés sur le plan socioéconomique ont tendance à être plus sensibles aux modifications de prix. Plus précisément, des revues systématiques récentes portant sur le tabagisme et le SSE ont permis de conclure que la hausse du prix des produits du tabac était vraisemblablement l'intervention ayant le plus grand potentiel de réduire les inégalités en santé découlant du tabagisme (4).

En guise de réponse à l'élargissement des restrictions au marketing (p. ex., interdiction de toute publicité, promotion et commandite liée au tabac, y compris dans les points de vente, et apparence neutre et normalisée), l'industrie du tabac a concentré de plus en plus son attention sur l'utilisation du prix comme outil de marketing (5). La manipulation des prix peut compliquer la réduction du tabagisme ou la cessation tabagique chez les fumeurs sensibles au prix, et elle peut faciliter la consommation chez les non-fumeurs sensibles.

Dans le cadre d'un projet qui cherchait à examiner les différences régionales dans les prix des produits du tabac et des systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) en Ontario et au Québec, nous avons systématiquement recherché et passé en revue d'un œil critique les études qui examinaient les associations entre les caractéristiques régionales et les prix des produits du tabac et des SEAN. Nous avons ciblé 18 études pertinentes (trois en Australie et 15 aux États-Unis), et nous avons trouvé des

### Encadré 1 : Contexte de la synthèse des données probantes

La présente synthèse des données probantes mobilise les données probantes tant à l'échelle mondiale qu'à l'échelle locale au sujet d'un problème, trois éléments pour résoudre le problème et les principales implications de mise en œuvre. Chaque fois que cela est possible, la synthèse des données probantes résume les données probantes provenant de revues systématiques et, occasionnellement, d'études primaires. Une revue systématique est un résumé des études qui traitent d'une question formulée clairement, et qui fait appel à des méthodes systématiques et explicites pour recenser, sélectionner et évaluer les études et préparer une synthèse des données tirées des études incluses. La synthèse ne contient pas de recommandation, ce qui aurait demandé des auteurs de porter des jugements en fonction de leurs valeurs et préférences personnelles, et qui aurait pu devancer les délibérations importantes devant avoir lieu au cours du dialogue avec les parties prenantes.

La préparation de la synthèse des données probantes comprend cinq étapes :

- 1) réunir au sein d'un comité directeur composé de représentants des organismes partenaires (Institut national de santé publique du Québec (INSPQ), Santé publique Ontario (SPO), Ontario Tobacco Research Unit (OTRU), Coalition québécoise pour le contrôle du tabac (CQCT) et le McMaster Health Forum);
- 2) élaborer et préciser le cadre de référence de la synthèse, en particulier la formulation du problème et de trois éléments d'une approche globale afin de faire face au problème, en consultation avec le comité directeur et un certain nombre d'informateurs clés et avec l'aide de plusieurs cadres conceptuels qui organisent la réflexion sur les façons d'aborder le problème;
- 3) recenser, sélectionner, évaluer et synthétiser les données de recherche pertinentes à propos du problème, des options et implications liées à la mise en œuvre;
- 4) rédiger la synthèse de manière à présenter les données de recherches mondiales et locales de façon concise et dans un langage accessible; et
- 5) finaliser la synthèse à partir des commentaires de plusieurs personnes prenant part à un examen du mérite.

Les trois éléments pourraient être mis en œuvre individuellement, simultanément (en leur accordant une importance égale ou différente) ou de façon séquentielle. La synthèse visait à éclairer un dialogue avec les parties prenantes au cours duquel les données de recherche font partie des nombreux facteurs dont il faut tenir compte. Les opinions et les expériences des participants, de même que leurs connaissances tacites, ont permis de nourrir le dialogue. L'un des objectifs du dialogue est de susciter des réflexions uniques – réflexions qui ne sont possibles que lorsque toutes les personnes impliquées dans la prise de décisions sur un problème, ou affectées par ces décisions, peuvent collaborer. Il a également été conçu pour encourager les participants à agir pour résoudre le problème, mais aussi pour influencer d'autres personnes, notamment ceux qui prendront connaissance du résumé du dialogue et des entrevues vidéo avec les participants du dialogue.

données cohérentes prouvant que les prix des cigarettes étaient inférieurs dans les quartiers où le SSE était plus faible ainsi que dans ceux comptant un pourcentage supérieur de jeunes, de Noirs ou d' Afro-Américains ainsi que d'Hispaniques. Ces conclusions sont conformes aux documents de l'industrie du tabac qui détaillaient la manière dont les fabricants utilisaient la race, la classe et la région géographique pour cibler les populations vulnérables. Toutefois, nous avons relevé trop peu d'études examinant les différences de prix entre les quartiers pour les cigarillos, le tabac à mâcher et les SEAN pour pouvoir tirer des conclusions fermes (6).

Nous avons compilé les prix des cigarettes et des SEAN auprès de 182 détaillants situés à proximité de 43 écoles dans le sud de l'Ontario (Windsor, London, Niagara, Stratford, Kitchener-Waterloo, Peel et Toronto) et de 145 détaillants situés à proximité de 45 écoles dans la région de Montréal. Les données ont été recueillies à la fin de l'automne en 2016 et en 2017 et à la fin du printemps en 2018 et en 2019. Nous avons découvert que les prix des cigarettes étaient systématiquement inférieurs à proximité des écoles secondaires situées dans les régions où le SSE est faible par rapport aux écoles secondaires situées dans les régions où le SSE est plus élevé (7).

Cette synthèse a pour but d'évaluer les meilleures données et données probantes de recherche disponibles concernant la lutte contre les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec, trois éléments d'une approche potentiellement exhaustive afin de résoudre ce problème, ainsi que les considérations clés liées à la mise en œuvre de ces éléments. En outre, comme cela est souligné dans l'encadré 2, même si cette synthèse s'efforce d'englober tout le monde, elle prête aussi une attention particulière aux considérations liées à l'équité en ce qui concerne les jeunes, les jeunes adultes et les personnes de faible SSE, dans la mesure du possible.

En raison de ce champ d'application, cette synthèse s'appuie sur les données probantes relatives à l'efficacité des politiques de fixation des prix et de taxation dans la réduction du tabagisme, mais elle ne comporte pas de discussion approfondie ni d'évaluation des données probantes. À ce titre, elle n'évalue pas les données probantes sur l'efficacité de la réglementation visant à réduire le tabagisme, comme les restrictions de zonage pour diminuer la densité des points de vente de tabac, l'augmentation de l'âge minimum pour l'achat de tabac, les règles liées à la taille des paquets et les frais de licence plus élevés pour les détaillants. Cette synthèse porte uniquement sur l'effet des politiques et des règlements sur la différence dans les prix des produits du tabac et des SEAN entre les quartiers.

On y utilise plusieurs termes et concepts, que nous définissons dans le tableau 1. Tout au long de cette synthèse, sauf mention contraire, le terme « tabac » désigne les produits du tabac combustibles, et dans le contexte canadien, les cigarettes commerciales, en général.

## Encadré 2 : Observations sur l'équité

Un problème peut affecter certains groupes au sein de la société de façon disproportionnée. Les avantages, les dangers et les coûts des éléments qui permettent d'aborder le problème peuvent varier entre les groupes. Les considérations de mise en œuvre peuvent aussi varier entre les groupes.

L'une des façons d'identifier les groupes nécessitant une attention particulière consiste à examiner les huit attributs pouvant être utilisés pour décrire les groupes (acronyme anglais PROGRESS)† :

- le lieu de résidence (p. ex., les populations rurales et éloignées);
- la race, l'ethnicité et la culture (p. ex., les populations inuites et les Premières nations, les populations immigrantes et les populations de minorités linguistiques);
- l'emploi, ou plus généralement les expériences sur le marché du travail (par exemple les personnes en situation d'emploi précaire);
- le genre;
- la religion;
- le niveau d'études (par exemple la littératie en matière de santé);
- le statut socioéconomique (par exemple les populations défavorisées sur le plan économique);
- l'exclusion du capital social ou l'exclusion sociale.

Bien que tous les efforts aient été déployés pour que la synthèse des données probantes tienne compte de tous les Canadiens et Canadiens, il accorde également (lorsque cela est possible) une attention particulière à deux groupes :

- les jeunes et les jeunes adultes;
- les personnes de faible SSE.

De nombreux autres groupes méritent un intérêt particulier, et une stratégie similaire pourrait être adoptée pour n'importe lequel d'entre eux. Étant donné la prévalence élevée du tabagisme chez les personnes LGBTQ+, cette population pourrait mériter une attention particulière.

† Le cadre PROGRESS a été élaboré par Tim Evans et Hilary Brown [Evans, T. et H. Brown. *Road traffic crashes: operationalizing equity in the context of health sector reform*. *Injury Control and Safety Promotion*; 10(1-2): 11–12. 2003]. Il est mis à l'essai par le Cochrane Collaboration Health Equity Field comme moyen d'évaluer l'effet d'interventions sur l'équité en santé.

**Tableau 1: Sommaire des principaux termes et concepts utilisés tout au long de la synthèse portant sur les données probantes**

| Terme/concept  | Explication/définition   |
|--|--|
| Prix de gros   | Prix payé par les détaillants aux fabricants/grossistes  |
| Prix de détail   | Prix payé par les consommateurs finaux   |
| Abordabilité   | Rapport entre le prix de détail d'un produit et le salaire, le revenu ou la richesse   |
| Taxe spécifique  | Taxe perçue sur une quantité précise (a un impact égal sur toutes les marques, selon la quantité, le volume ou le poids)   |
| Taxe <i>ad valorem</i>                                     | Taxe basée sur un pourcentage de la valeur du produit (p. ex., pourcentages du prix de vente au détail ou du fabricant)  |
| Taxe sur la valeur ajoutée (p. ex., TVA, TVH et TPS)       | Taxe à la consommation multi-stades appliquée à diverses étapes de la chaîne de production et de distribution, habituellement imposée sous la forme d'un pourcentage du prix de détail   |
| Taxe de vente au détail                                    | Imposée uniquement lorsqu'un produit est vendu au consommateur/à l'utilisateur final   |
| Taxe d'accise  | Taxe sélective sur certains biens consommés ou importés dans un pays   |
| Rabais sur le prix   | Rabais accordés aux détaillants ou aux grossistes en vue de réduire le prix des cigarettes pour les consommateurs (ne comprennent pas les cigarettes gratuites ni les bons de réduction)   |
| Politiques de prix   | Politiques visant à empêcher les compagnies de tabac d'utiliser le prix comme outil de marketing pour faire la promotion du tabagisme (p. ex., prix uniforme, prix normalisé et prix minimum/maximum)  |
| Évitement fiscal   | Utilisation de méthodes légales pour contourner les règles fiscales (p. ex., achat hors taxes ou achat de produits dans d'autres instances en quantités permises par la réglementation douanière)  |
| Évasion fiscale  | Utilisation de méthodes illégales pour contourner les règles fiscales (p. ex., achat de produits de contrebande ou fabriqués illégalement)   |
| Cigarettes de contrebande                                  | Cigarettes ne respectant pas les lois provinciales et fédérales en ce qui concerne les taxes, la fabrication et la distribution  |
| Systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) | Dispositifs électroniques portatifs à pile qui réchauffent un liquide (que l'on appelle liquide à vapoter) contenant de la nicotine, ou qui réchauffent de vraies feuilles de tabac (produits chauffés sans combustion) et produisent de la vapeur qui est inhalée par l'utilisateur (vapotage). L'expérience simule le fait de fumer une cigarette, et les SEAN peuvent ressembler ou non à une cigarette (cigarette électronique). |
| Statut socioéconomique (SSE)                               | Mesuré par des indicateurs comme le revenu, le niveau d'éducation et le niveau d'occupation. On peut mesurer le SSE à l'échelle individuelle ou régionale (p. ex., moyennes propres aux quartiers).  |
| Système de prix à plusieurs niveaux (SPPN)                 | Introduit au Canada par l'industrie du tabac en 2003, le SPPN permet la différenciation des produits du tabac (p. ex., haut de gamme, à rabais, bas de gamme) sur le marché, de telle sorte que différents groupes de consommateurs peuvent être ciblés par différents niveaux de prix.  |

## **LE PROBLÈME**

Au cours des vingt dernières années, le tabagisme a chuté à l'échelle nationale, mais la consommation demeure importante, surtout chez les jeunes, et les différences de SSE ont augmenté au chapitre du tabagisme (1; 8-10). La documentation existante examinant les différences de SSE par rapport au prix des produits du tabac indique fortement que les prix des produits du tabac sont inférieurs dans les quartiers où le SSE est faible et ceux où le pourcentage de jeunes est plus élevé, appuyant ainsi la notion selon laquelle il existe des différences régionales dans l'établissement des prix (6).

Ce problème particulier est amplifié pour les raisons suivantes :

- 1) le tabagisme est la principale cause de décès au Canada et continue d'être adopté parmi les personnes les plus vulnérables;
- 2) le coût du tabac pour la société est considérable; pourtant, les interventions les plus efficaces pour continuer d'endiguer le tabagisme par la taxation, les prix et les politiques réglementaires ne sont pas utilisées de manière optimale par les gouvernements;
- 3) l'augmentation rapide de l'utilisation de systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) pourrait ouvrir la voie à la cessation du tabagisme, mais aussi favoriser une nouvelle forme de dépendance à la nicotine; et
- 4) l'industrie du tabac continue de déployer des stratégies de prix qui permettent d'éviter ou d'atténuer les effets des mesures gouvernementales.

Nous décrivons chacun de ces facteurs successivement ci-dessous en fonction des données et des données probantes que nous avons relevées à partir de nos recherches ainsi que des idées que nous avons recueillies lors d'entrevues avec des informateurs clés que nous avons menées durant la préparation de cette synthèse.

### **Le tabagisme est la principale cause de décès au Canada et continue d'être adopté parmi les personnes les plus vulnérables**

Au Canada, le tabagisme est la principale cause évitable de décès et de maladie; plus de 45 000 décès ont été causés par le tabagisme en 2011-2012 (11). En 2015, on a estimé que plus de 32 000 nouveaux cas de cancer au Canada étaient attribuables au tabagisme et que plus de 1 400 cas étaient attribuables à l'exposition passive à la fumée; si la prévalence du tabagisme avait été réduite de 3,7 % en 2018, plus de 41 000 cas de cancer auraient été évités d'ici 2042 (12). La littérature montre aussi qu'en l'absence de tabagisme, l'espérance de vie en Ontario augmenterait potentiellement de 2,5 ans pour les femmes et d'environ 3 ans pour les hommes (13).

Les données nationales disponibles les plus récentes, issues de l'Enquête sur la santé dans les collectivités canadiennes (ESCC), indiquent une prévalence nationale du tabagisme de 15,8 % en 2018, ce qui représente près de cinq millions de Canadiens âgés de 12 ans et plus, la prévalence étant significativement supérieure chez les hommes que chez les femmes (18,6 % contre 13 %) (14). Bien que la prévalence du tabagisme chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans se trouve à son niveau le plus bas, soit 3,2 %, la sensibilité au tabagisme

### **Encadré 3 : Réunir des données probantes sur le problème**

Nous avons cherché des données probantes disponibles sur le problème dans tout un éventail de documents de recherche publiés et de la littérature grise. Nous avons cherché des documents publiés présentant une dimension comparative afin de mieux cerner le problème, et ce, en utilisant trois «filtres» en recherche sur les services de santé dans Medline, c'est-à-dire leur pertinence, les processus et les résultats des soins (ce qui augmente nos chances de trouver des études et des enquêtes communautaires dans des bases de données administratives). Nous avons cherché des documents publiés présentant des idées sur la façon de cerner le problème en utilisant un quatrième filtre dans Medline, soit la recherche qualitative. En ce qui concerne les données probantes permettant de comprendre les aspects du problème relatifs au système social, on a recherché des études de bases de données administratives et des enquêtes communautaires (qui fournissent une dimension comparative) de même que des études qualitatives (qui fournissent des renseignements sur la formulation du problème) à l'aide des plateformes EBSCOHost, ProQuest et Web of Science.

On a cherché à obtenir de la littérature grise en parcourant les sites Web de différents organismes nationaux et internationaux, comme Statistique Canada et l'Organisation pour la coopération et le développement économique.

La priorité a été accordée aux données probantes publiées plus récemment, applicables localement (dans le sens que les recherches ont été menées au Canada) et qui

## *Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

demeure élevée (14; 15). La prévalence du tabagisme chez les jeunes adultes (de 18 à 34 ans) est restée stable ces dernières années et se situait à 19,2 % en 2018, ce qui est particulièrement préoccupant (14). Les données les plus récentes provenant de l'Enquête canadienne sur le tabac, l'alcool et les drogues chez les élèves (ECTADE) indiquent qu'en 2016-2017, 18 % des élèves de la septième à la douzième année (environ 383 000 élèves) avaient déjà essayé de fumer une cigarette et que 3 % des élèves de la septième à la douzième année (environ 66 000 élèves) fumaient à l'heure actuelle, 1 % fumant sur une base quotidienne et 2 %, sur une base occasionnelle. La prévalence de la consommation de produits du tabac (p. ex., cigares, pipes à eau et tabac sans fumée) durant les 30 derniers jours était d'environ 10 % chez les élèves de la septième à la douzième année en 2016-2017 (16).

### *Ontario*

En Ontario, la prévalence du tabagisme était de 15,2 % en 2018 (environ 1,9 million de personnes fumant sur une base quotidienne ou occasionnelle). À l'instar des enquêtes nationales, la prévalence du tabagisme diffère selon le sexe : elle était de 18,8 % chez les hommes et de 11,8 % chez les femmes en 2018 (14). Bien qu'elle soit très faible, la prévalence du tabagisme chez les jeunes âgés de 12 à 17 ans n'a pas diminué de façon importante ces dernières années, tandis que 18 % des jeunes adultes (de 18 à 34 ans) ont déclaré fumer en 2018 en Ontario (14). Chaque année, environ 16 000 Ontariens meurent des suites du tabagisme, ce qui représente environ 44 décès chaque jour, tandis que 30 000 personnes commencent à fumer chaque année (11; 17).

### *Québec*

En 2018, la prévalence du tabagisme au Québec était de 17,5 %, ce qui représente environ 1,7 % de plus que la prévalence nationale (14). La prévalence du tabagisme diffère également selon le sexe, celle-ci étant plus importante chez les hommes que chez les femmes (19,7 % contre 15,3 %). Bien que la prévalence du tabagisme chez les jeunes (de 12 à 17 ans) soit demeurée relativement faible ces dernières années, 22,4 % des jeunes adultes (de 18 à 34 ans) ont déclaré qu'ils fumaient des cigarettes en 2018 (14). Chaque année, environ 13 000 Québécois meurent des suites du tabagisme, ce qui représente environ 36 décès chaque jour (11).

### **Le coût du tabac pour la société est considérable; pourtant, les interventions les plus efficaces pour continuer d'endiguer le tabagisme par la taxation, les prix et les politiques réglementaires ne sont pas utilisées de manière optimale par les gouvernements**

Les études calculant le fardeau économique annuel attribuable au tabagisme au Canada ont produit des estimations allant de 12 milliards à 18,7 milliards de dollars, selon l'année et les coûts inclus (11; 18-20). Un rapport du Conference Board of Canada a révélé qu'en 2012, les coûts totaux du tabagisme étaient de 16,2 milliards de dollars, les coûts indirects (perte de productivité) et directs pour le système de santé comptant pour 9,5 milliards de dollars et 6,5 milliards de dollars, respectivement. Les coûts restants ont été attribués à d'autres coûts directs, notamment la recherche et la prévention et l'application de la loi (11). Une étude similaire a produit une estimation des coûts de 18,7 milliards de dollars en 2013 à l'échelle nationale (19). En outre, sur les 38,4 milliards de dollars associés à la consommation de substances en 2013, le tabac a contribué à hauteur de 12 milliards de dollars, soit 31,2 %, du fardeau total (18). Sur les 12 milliards de dollars, les coûts liés aux soins de santé représentaient environ 5,9 milliards de dollars (53 %) et les coûts liés à la perte de productivité, 5,8 milliards de dollars (37 %) (18).

Certaines études font aussi état d'estimations pour chaque province. Le plus récent rapport de ce type a révélé que le total des frais de soins de santé directs associés au tabagisme avoisinait les 2,3 milliards de dollars en Ontario et 1,9 milliard de dollars au Québec et que les coûts indirects ayant entraîné une mortalité prémature se sont chiffrés à 884 millions de dollars et à 642 millions de dollars, respectivement (11). De plus, le Groupe de travail scientifique sur les coûts et les méfaits de l'usage de substances au Canada a estimé que le coût total lié à la consommation de substances en 2014 était de 14,7 milliards de dollars pour l'Ontario, dont

4,8 milliards de dollars (soit 32 %) étaient attribuables au tabagisme. Sur les coûts attribuables au tabagisme, les coûts liés aux soins de santé représentaient 2,4 milliards de dollars (50 %) et ceux liés à la perte de productivité, 2,3 milliards de dollars (48 %) (18).

#### *Politiques de taxation et de fixation des prix*

Les divers arrangements financiers en vertu des politiques de taxation des provinces favorisent un marché sujet à une variation des prix. Le tableau 2 présente la structure de taxation des cigarettes en Ontario et au Québec. En Ontario, la taxe provinciale sur une cigarette, au 29 mars 2018, était de 18,475 cents, par rapport à une taxe de 14,9 cents au Québec au 5 juin 2014, et à une taxe fédérale de 12,189 cents par cigarette au 1<sup>er</sup> avril 2019. À l'heure actuelle, il n'y a pas de taxes sur les SEAN (21). Un autre facteur qui peut contribuer à la variation des prix est la vente de cigarettes dans les réserves des Premières Nations, les prix de détail étant souvent considérablement inférieurs à ceux des cigarettes fabriquées par les trois plus grandes compagnies de tabac au Canada : Imperial Tobacco Canada (une filiale de British American Tobacco); Rothmans, Benson & Hedges (une filiale de Philip Morris) et JTI-Macdonald (une filiale de Japan Tobacco International).

**Tableau 2: Prix des cigarettes et taxes fédérales et provinciales par paquet de 25 cigarettes en Ontario et au Québec**

|  | Ontario   | Québec    |
|--|-----------|-----------|
| Prix de détail (mai-juillet 2018)                        |           |           |
| - Belmont Blue   | 16,60 \$  | 14,45 \$  |
| - Canadian/Québec Classics                               | 15,00 \$  | 12,00 \$  |
| - Peter Jackson  | 14,85 \$  | 11,80 \$  |
| - Pall Mall  | 12,60 \$  | 10,40 \$  |
| Taxe d'accise fédérale                                   |           |           |
| - à partir du 28 février 2018                            | 2,98 \$   | 2,98 \$   |
| - à partir du 1 <sup>er</sup> avril 2019                 | 3,05 \$   | 3,05 \$   |
| Taxe d'accise provinciale                                | 4,62 \$   | 3,73 \$   |
| Taxe d'accise sur le tabac sous forme de % du prix       | ~ 46-61 % | ~ 47-65 % |
| Taxe de vente  |           |           |
| - Taxe de vente harmonisée (TVH), composante provinciale | 8 %       | -         |
| - Taxe sur les produits et services (TPS)                | 5 %       | 5 %       |

Sources (7; 22-24)

Les pratiques actuelles de fixation des prix au Canada découlent de l'ancien marché des cigarettes à prix unique du pays. Le changement résulte d'un certain nombre de mesures prises par les fabricants de tabac et les gouvernements. Il est important de comprendre comment nous sommes arrivés à ce changement pour comprendre comment s'y soustraire. Les dates clés sont soulignées dans le tableau 3, et un résumé des principaux points est fourni dans la liste ci-dessous.

- Autrefois, le Canada avait un prix unitaire pour toutes les marques. La différenciation des prix est apparue lorsqu'on a imposé des restrictions à la publicité, à la promotion et aux présentoirs. Cette différenciation des prix et le comportement orienté des détaillants sont devenus les nouveaux moyens de promotion du tabac.
- En 2006, les plus grandes compagnies de tabac ont éliminé les grossistes de tabac comme intermédiaires et ont commencé à vendre directement aux détaillants.
- La concurrence des prix a été créée pour remplacer la concurrence dans la publicité et les présentoirs. Le lendemain de l'interdiction des présentoirs, Imperial Tobacco Canada a lancé son programme CORE, qui encourageait les ventes au volume par les détaillants ou les chaînes en les récompensant par des rabais sur les prix.

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

- En 2009, le gouvernement fédéral a supprimé les mécanismes de contrôle sur les prix de gros. Cela a permis aux compagnies de tabac d'imposer des prix différents aux détaillants, sans tenir compte des volumes achetés.
- Les compagnies de tabac ont progressivement accru leur contrôle sur les détaillants de tabac. Désormais, toutes les compagnies possèdent des contrats avec les détaillants. La progression de ces mécanismes de contrôle et les dispositions contractuelles ont été documentées pour la première fois en 2016, mais une meilleure compréhension de leur évolution et des effets sur le prix et la disponibilité des cigarettes, des produits chauffés sans combustion et des produits de vapotage s'impose (25).
- Les compagnies de tabac ont la capacité de changer les prix fréquemment (même quotidiennement), selon le magasin et la marque. Cette capacité doit être prise en considération lors de la proposition de diverses mesures réglementaires visant à encadrer les relations contractuelles des compagnies de tabac avec les détaillants et leurs pratiques d'établissement des prix du tabac.

**Tableau 3: Dates clés dans l'élaboration des programmes destinés aux détaillants**

| Date                      | Événement  |
|---------------------------|--|
| Juillet 2002              | La Cour fédérale décide que la <i>Loi sur le tabac</i> n'empêche pas les détaillants de vendre des paquets multiples à des prix inférieurs (26)  |
| 2002                      | Les marques à rabais fabriquées par les nouvelles compagnies de tabac atteignent 5 % de la part de marché (27)   |
| Février 2003              | Rothmans devient la première grande compagnie de tabac à réduire le prix d'une grande marque (Number 7), et Imperial Tobacco diminue le prix des cigarettes Peter Jackson (28)   |
| Octobre 2003              | Les interdictions de publicité fédérales entrent pleinement en vigueur et les porte-parole de l'industrie reconnaissent que leur marketing s'est tourné vers « le prix, le lieu et le produit » (29)   |
| 2005                      | Les premières interdictions relatives aux présentoirs entrent en vigueur au Canada (Manitoba et Saskatchewan)  |
| 31 mai 2006               | Le Québec interdit la vente de cigarettes dans les restaurants, les bars, les universités et de nombreux autres endroits (30)  |
| Mai 2006                  | Imperial Tobacco annonce la vente directe aux détaillants, une pratique lancée en octobre (31; 32)   |
| 2006                      | Imperial Tobacco déplace ses activités de fabrication et de production au Mexique afin de réduire les coûts (31)   |
| 31 mai 2008               | Les interdictions relatives aux présentoirs de produits du tabac entrent en vigueur dans les provinces les plus peuplées (Colombie-Britannique, Ontario et Québec)   |
| 1 <sup>er</sup> juin 2008 | Imperial Tobacco Canada lance le programme « CORE » en vue d'encourager les détaillants à maintenir des prix bas   |
| Juin 2008                 | Le Groupe d'étude sur les politiques en matière de concurrence du gouvernement fédéral publie un rapport intitulé « Foncer pour gagner » (33) qui avalise la fin du contrôle fédéral sur les prix  |
| Janvier 2009              | Le gouvernement fédéral introduit des changements dans la <i>Loi sur la concurrence</i> qui éliminent les restrictions relatives aux prix (34); les modifications reçoivent la sanction royale le 12 mars 2009   |
| 2009                      | Rothmans, Benson & Hedges (RBH) lance « Connect », un programme qui offre des incitatifs aux détaillants pour qu'ils accumulent et échangent des points et reçoivent de l'information sur les produits de RBH (35)   |
| Novembre 2010             | Imperial Tobacco Canada lance son programme d'expansion de prix préférentiels (36), qui offre des prix de gros inférieurs aux détaillants disposés à accepter des obligations contractuelles<br><br>Pall Mall est lancée en tant que marque de cigarette au prix le plus bas au Canada |
| Janvier 2014              | Imperial Tobacco modifie son programme de remise de détail, ce qui permet aux détaillants de choisir le montant du rabais qu'ils reçoivent en retour pour le montant de marge de détail qu'ils prennent  |
| Septembre 2014            | Rothmans, Benson & Hedges lance Connexions (35), introduit la vente directe aux détaillants et imite Imperial Tobacco Canada en offrant des réductions de prix aux détaillants sous contrat  |
| Novembre 2015             | La législature du Québec met à jour sa <i>Loi concernant la lutte contre le tabagisme</i> (projet de loi 44) (30)  |
| Septembre 2016            | Imperial Tobacco Canada modifie son programme d'incitatifs aux détaillants, fixant des objectifs pour chaque magasin sous contrat  |
| Novembre 2016             | Le gouvernement fédéral révise la législation relative au tabac (S-5), mais n'introduit pas de nouvelles restrictions concernant le prix ou les promotions commerciales  |

## *Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

### *Politiques réglementaires*

Au Canada, il n'existe pas de réglementation empêchant les fabricants et les détaillants de fixer des prix, au-dessus des coûts, qui varient entre les quartiers. Les fabricants et détaillants peuvent utiliser les caractéristiques de la population résidant dans un quartier pour fixer des prix différents. Il existe toutefois un certain nombre de règlements qui peuvent avoir des répercussions importantes sur la manière dont les prix sont établis par les fabricants et les détaillants.

La *Loi favorisant un Ontario sans fumée* et, au Québec, la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* imposent des restrictions légales sur l'emplacement des fournisseurs de produits du tabac. Les points de vente au détail de tabac ne peuvent être exploités dans des bâtiments abritant des établissements de soins de santé (p. ex., hôpitaux et établissements de soins de longue durée), des écoles et des établissements d'enseignement postsecondaire ainsi que des centres sportifs ou récréatifs; la vente par des distributeurs automatiques est également interdite (17; 37).

Au Canada, les cigarettes de contrebande sont généralement celles vendues dans les réserves des Premières Nations ou par l'intermédiaire de réseaux clandestins en activité hors des réserves sans perception de taxes fédérales ni provinciales. Il est difficile d'endiguer la vente illicite de tabac en partie parce que les produits du tabac fabriqués dans les réserves des Premières Nations permettent un approvisionnement en cigarettes dépassant le quota établi. Ces circonstances uniques ont contribué au marché illicite au Canada, une proportion considérable de cigarettes illicites étant produite dans des réserves des Premières Nations. En Ontario, les ventes sont régies par le système d'attribution de cigarettes aux Premières Nations, qui exonère les peuples des Premières Nations des taxes de vente fédérales et provinciales. Ce système d'attribution est en place pour remédier à l'achat de cigarettes par des personnes non autochtones en utilisant des quotas pour limiter l'expédition de cigarettes exonérées de taxes aux réserves. Les quotas sont déterminés au moyen d'une formule annuelle prenant en compte la population adulte des Premières Nations vivant à l'intérieur et hors des réserves; toutefois, les résultats produisent généralement une estimation du taux de consommation qui est sensiblement supérieur à la moyenne nationale pour la consommation de cigarettes.

Des dispositions complémentaires permettent aussi une augmentation du quota. Ce type de système peut toutefois ouvrir la porte aux abus (38). Le Québec utilise un système de rabais en vertu duquel les détaillants dans les réserves sont responsables de vendre des cigarettes aux personnes non autochtones à un prix qui comprend les taxes, qu'ils se font rembourser par le gouvernement par la suite (39). En outre, à la lumière de la récente restructuration du secteur de la santé publique en Ontario, on ignore si les changements vont limiter l'application de la loi sur le tabac à l'échelle locale et, advenant le cas, de quelle manière. Une analyse récente cherchant à examiner les niveaux et les tendances dans la contrebande de cigarettes au Canada a permis de constater une claire tendance à la hausse à partir des années 2000 au Québec et en Ontario, globalement suivie d'une tendance à la baisse de 2007 à 2009, environ.

Cette étude indiquait qu'en Ontario, environ 30 % de la consommation totale de cigarettes concernait des cigarettes de contrebande de 2007 à 2009. Ce chiffre est passé à 20 % en 2010 et 2011, diminuant encore pour atteindre environ 10 % en 2013. Les données analysées ont aussi indiqué des niveaux relativement faibles de cigarettes de contrebande au Québec à partir de 2010 (40).

En novembre 2016, le gouvernement du Québec a introduit un règlement interdisant l'offre d'incitatifs financiers aux détaillants. Le projet de loi 44 a modifié la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* pour inclure la section 21.1 (2015) comme suit : « Il est interdit à un fabricant ou à un distributeur de produits du tabac d'offrir à l'exploitant d'un point de vente de tabac, y compris à un préposé, des ristournes, des gratifications ou toutes autres formes d'avantages liés à la vente d'un produit du tabac ou à son prix de vente au détail (30). »

En Ontario, comme il est mentionné précédemment, la *Loi concernant la lutte contre le tabagisme* (2017) réglemente la vente de produits du tabac et de nicotine et leur utilisation dans les espaces publics. Cependant, à la différence du Québec, les incitatifs à la fabrication ne sont pas interdits. En outre, la promotion des produits liés aux SEAN ne comporte aucune restriction.

À l'échelle fédérale, la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* (2018) prévoit des restrictions limitées pour les fabricants, la section 29 stipulant ce qui suit : « Il est interdit au fabricant et au détaillant de faire ou d'offrir de faire l'une des actions suivantes :

- a) donner une contrepartie pour l'achat d'un produit du tabac, notamment un cadeau à l'acheteur ou à un tiers, une prime, un rabais ou le droit de participer à un jeu, à un tirage, à une loterie ou à un concours;
- b) fournir un produit du tabac à titre gratuit ou en contrepartie de l'achat d'un produit ou d'un service ou de la prestation d'un service;
- c) fournir un accessoire sur lequel figure un élément de marque d'un produit du tabac à titre gratuit ou en contrepartie de l'achat d'un produit ou d'un service ou de la prestation d'un service (41). »

En outre, en ce qui concerne le vapotage, la mise en œuvre de la *Loi sur le tabac et les produits de vapotage* en mai 2018 a permis la vente légale de cigarettes électroniques contenant de la nicotine, et elle permet également des activités publicitaires moins restreintes, y compris les activités de marketing dans les points de vente et la publicité dans les médias de masse, sauf si elles sont réglementées à l'échelle provinciale (1). La *Loi fédérale sur le tabac et les produits de vapotage* permet expressément d'utiliser des affiches de prix et incite dès lors les fabricants à se concentrer sur le prix (41). À titre de dérogation à l'interdiction publicitaire générale, les fabricants et les détaillants de tabac se voient accorder la permission particulière d'informer les clients quant à la disponibilité et au prix des produits du tabac. On n'a établi aucun règlement pour limiter davantage cette disposition, quoique certaines provinces, comme le Québec, limitent la taille et l'apparence des affiches de prix de détail.

### **L'augmentation rapide de l'utilisation de systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) pourrait ouvrir la voie à la cessation du tabagisme, mais aussi favoriser une nouvelle forme de dépendance à la nicotine**

Les systèmes électroniques d'administration de nicotine (SEAN) ont récemment gagné en popularité dans de nombreux pays (1; 42-44). Il est admis que les SEAN constituent généralement une solution de remplacement plus sûre à la consommation de cigarettes combustibles, mais l'ampleur de la réduction des dommages fait toutefois l'objet de débats (45). Par exemple, même s'ils sont moins nocifs que les cigarettes, il est prouvé que les SEAN peuvent être associés à des dommages irréversibles aux tissus pulmonaires, au cancer, à l'asthme et à une respiration sifflante (46). L'introduction de la *Loi fédérale sur le tabac et les produits de vapotage* en mai 2018 facilite l'accès des jeunes à ces produits, et des estimations récentes montrent que la prévalence du vapotage chez les jeunes dans les 30 derniers jours, dans la dernière semaine ou dans les 15 jours ou plus durant le mois dernier a considérablement augmenté de 2017 à 2018 (1).

À l'heure actuelle, on dispose de renseignements limités concernant l'établissement des prix des produits liés aux SEAN et l'impact des prix sur les SEAN. Notre revue systématique a relevé trop peu d'études pour pouvoir tirer des conclusions concernant les différences régionales dans les prix des SEAN (6). De plus, l'enquête sur les détaillants que nous avons réalisée autour d'écoles du sud de l'Ontario et de la région de Montréal à l'automne 2016 et 2017 et au printemps 2018 a révélé une trop grande hétérogénéité entre les produits pour que nous puissions comparer les prix entre les quartiers (7). En outre, une autre revue systématique récente a révélé des données probantes limitées concernant l'impact des prix sur les ventes de SEAN. Cependant, des données émergentes indiquent que les utilisateurs de SEAN peuvent être deux à trois fois plus sensibles au prix que les fumeurs et que les SEAN peuvent remplacer les cigarettes lorsque le prix de ces dernières augmente (47).

## **L'industrie du tabac continue de déployer des stratégies de prix qui permettent d'éviter ou d'atténuer les effets des mesures gouvernementales**

Étant donné la réglementation sur les ventes de cigarettes au Canada (p. ex., âge minimum, interdictions de publicité) ainsi que la réglementation sur les paquets de cigarettes (p. ex., avertissements relatifs à la santé), l'industrie du tabac s'est concentrée sur des stratégies de différenciation des prix en vue d'attirer les clients actuels et les nouveaux clients. Avec l'annonce du gouvernement fédéral en avril 2019 portant sur l'introduction du *Règlement sur les produits du tabac* imposant une apparence neutre et normalisée pour le tabac à l'échelle du Canada (48), l'industrie du tabac continuera probablement à miser sur des stratégies de prix, étant donné qu'elle ne pourra plus utiliser l'image de marque comme outil de marketing.

De telles stratégies de segmentation des prix entre les marques de tabac sont employées depuis le milieu des années 2000 au Canada. En règle générale, trois catégories de prix sont utilisées pour faire la différence entre les marques haut de gamme, les marques à rabais et les marques bas de gamme. Une stratégie de segmentation de ce type peut atténuer les effets des hausses de taxes, car les compagnies de tabac peuvent manipuler les prix en ajustant leurs marges pour des marques précises et donner ainsi aux fumeurs sensibles aux prix l'option de passer à une marque moins chère pour maintenir leurs habitudes tabagiques (3). Outre la segmentation des prix entre les marques (ou les prix à plusieurs niveaux), il semble évident que les fabricants font varier le prix de chaque marque en fonction des caractéristiques régionales, par exemple le SSE, la proportion de jeunes et la composition ethnique/raciale au sein d'une région (6; 7).

### **Autres observations relatives à l'équité qui se rapportent au problème**

En 2018, 21,2 % des Canadiens à faible revenu (ceux dans le premier quintile du revenu par ménage) étaient des fumeurs (quotidiens ou occasionnels), tandis que seulement 11,5 % des Canadiens à revenu élevé (cinquième quintile) ont déclaré fumer quotidiennement ou occasionnellement. De même, 15,3 % des Canadiens à faible revenu ont déclaré fumer quotidiennement, tandis que c'était le cas pour seulement 6,9 % des personnes à revenu élevé (49). Compte tenu des données probantes indiquant que les prix des cigarettes étaient inférieurs dans les quartiers où le SSE est plus faible et dans ceux comptant un pourcentage de jeunes plus élevé, les jeunes et les personnes de faible SSE ont dès lors tendance à être plus réceptifs aux changements de prix.

Si les SEAN s'avèrent plus efficaces que d'autres techniques de cessation tabagique, comme le counseling ou les thérapies de remplacement de la nicotine (c.-à-d. gomme, timbres, vaporiseurs, inhalateurs ou pastilles libérant ou administrant de la nicotine) pour aider les consommateurs de tabac combustible à arrêter de fumer, une disponibilité accrue et des prix inférieurs dans les régions où le SSE est faible pourraient contribuer à la réduction des disparités dans la prévalence du tabagisme. Néanmoins, le prix élevé de bon nombre de dispositifs électroniques d'administration de nicotine et de trousse de démarrage (p. ex., au début septembre 2019, les trousse de démarrage Vype ePen 3, Juul et IQOS 3 coûtaient respectivement 20 \$, 65 \$ et 145 \$) peut avoir l'effet inverse et accentuer les disparités dans la prévalence du tabagisme entre les fumeurs à revenu faible et élevé.

## **TROIS ÉLÉMENTS D'UNE APPROCHE POTENTIELLEMENT GLOBALE POUR RÉSOUUDRE LE PROBLÈME**

On pourrait choisir de nombreuses stratégies différentes comme point de départ pour discuter d'une approche visant à résoudre les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec. Pour promouvoir la discussion sur les avantages et les inconvénients d'approches potentiellement viables, nous avons choisi trois éléments d'une approche plus vaste et plus globale visant à remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage. Les trois éléments ont été élaborés et peaufinés à la suite de consultations auprès du comité directeur et d'informateurs clés interrogés pendant la rédaction de la synthèse. Ces éléments sont les suivants :

- 1) optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac;
- 2) optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac; et
- 3) adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application.

Les éléments peuvent être explorés séparément ou simultanément, ou des composants peuvent être tirés de chaque élément pour créer un nouvel élément (quatrième élément). Ils sont présentés séparément afin de favoriser les délibérations au sujet de leurs composants respectifs, de leur importance ou priorité relative, de leur interdépendance et de leur potentiel ou de leur nécessité de mise en séquence, ainsi que de leur faisabilité.

Dans la présente section, la priorité est mise sur ce que l'on sait de ces éléments d'après les données probantes issues de la recherche. Habituellement, l'objectif des synthèses est de s'appuyer sur les résultats de revues systématiques. Cependant, nos recherches n'ont permis de relever qu'un petit nombre de revues systématiques. Pour cette raison, nous avons étayé les résultats d'études primaires et/ou de documents de politique expliquant la nature possible d'un changement ainsi que ses avantages, inconvénients et coûts potentiels. Pour le petit nombre de revues systématiques que nous avons incluses, nous présentons les résultats tirés de celles-ci ainsi qu'une évaluation de leur qualité méthodologique (au moyen de l'outil AMSTAR) (voir l'annexe pour obtenir plus de détails au sujet du processus d'évaluation de la qualité). Nous précisons également si la revue a été effectuée récemment, c'est-à-dire au cours des cinq dernières années. La dernière section mettra l'accent sur les obstacles à l'adoption et à la mise en œuvre de ces éléments, de même que sur les stratégies de mise en œuvre possibles pour surmonter ces obstacles.

### **Élément 1 – Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac**

Cet élément est axé sur l'optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac afin de remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec. Cette optimisation pourrait comprendre les mesures suivantes :

- a) augmentation des taxes d'accise pour le tabac;
- b) harmonisation des taxes fédérales et provinciales sur le tabac; et
- c) affectation des recettes des taxes sur le tabac.

Nous n'avons trouvé aucune revue systématique axée sur ces types de leviers politiques pour remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage. Cependant, nous incluons ci-dessous un sommaire des données probantes issues de rapports clés concernant l'impact des prix sur le tabagisme. Ensuite, nous fournissons dans le tableau 4 un sommaire des idées relatives aux caractéristiques possibles des sous-éléments et de leurs avantages, inconvénients et coûts potentiels s'ils sont mis en œuvre en Ontario et au Québec.

#### *Survol des principales données probantes concernant l'impact des taxes et des prix sur le tabagisme*

Les données sont sans équivoque : une augmentation des prix entraînée par les taxes se traduit par une diminution de la prévalence du tabagisme, de la consommation parmi les fumeurs et des rechutes chez les anciens fumeurs, une hausse des tentatives de cessation tabagique et de leur réussite, une réduction du

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

nombre de personnes qui commencent à fumer et, en fin de compte, des améliorations de la santé de la population. De plus, il apparaît clairement que la hausse des taxes sur le tabac est associée à une hausse des recettes fiscales et que l'évitement fiscal lié au tabac et l'évasion fiscale n'annulent pas tous les avantages des hausses de taxes (3; 50).

En 2011, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC) – l'agence de recherche sur le cancer de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) – a mené une revue exhaustive des données probantes et a révélé des « données probantes solides » et des « données probantes suffisantes » en lien avec les taxes et les prix du tabac pour plusieurs résultats. Le CIRC définit « données probantes solides » comme suit : « Il existe des données probantes cohérentes établissant une association, mais les données probantes de causalité sont limitées par le fait que le hasard, les biais ou les facteurs de confusion n'ont pas été éliminés avec un niveau de confiance raisonnable. Cependant, les explications autres que la causalité sont improbables. » Par contre, il définit « données probantes suffisantes » comme suit : « On a observé une association entre l'intervention à l'étude et un effet donné dans des études dans lesquelles le hasard, les biais et les facteurs de confusion peuvent être éliminés avec un niveau de confiance raisonnable. Il est fort probable que l'association soit causale (50). »

Le CIRC a conclu qu'il existait des « données probantes solides » concernant les points suivants :

- dans les pays à revenu élevé, le tabagisme chez les populations à revenu inférieur est plus sensible aux hausses de taxes et de prix que le tabagisme chez les populations à revenu supérieur (2); et
- les changements dans les prix relatifs des produits du tabac entraînent un certain degré de substitution par des produits dont les prix relatifs ont chuté (2).

En outre, la revue a mis au jour des « données probantes suffisantes » concernant les points suivants :

- les augmentations des taxes d'accise sur le tabac qui font augmenter les prix :
  - entraînent une diminution du tabagisme, globalement;
  - réduisent la prévalence du tabagisme chez les adultes et les jeunes;
  - incitent les fumeurs actuels à cesser de fumer;
  - diminuent la consommation de produits du tabac chez les fumeurs persistants;
  - réduisent le nombre de jeunes qui commencent à fumer et la consommation de tabac dans ce groupe et ont un plus grand impact sur la transition vers une consommation régulière;
- le tabagisme chez les jeunes répond davantage aux changements dans les taxes et les prix des produits du tabac que chez les adultes;
- les hausses de taxes sur le tabac qui font augmenter les prix améliorent la santé de la population;
- les hausses de taxes sur le tabac font augmenter les recettes fiscales liées au tabac; et
- l'évitement fiscal et l'évasion fiscale réduisent, sans toutefois les éliminer, l'impact des hausses de taxes sur le tabac sur la santé publique et le revenu.

Le groupe de travail du CIRC n'a pas particulièrement examiné les données probantes se rapportant à l'effet de la hausse de taxes sur les différences de prix du tabac entre les quartiers. Toutefois, le groupe de travail a conclu qu'il y avait des « données probantes suffisantes » concernant les points suivants :

- des taxes d'accise propres au tabac qui sont plus élevées et plus uniformes augmentent les prix des produits du tabac et améliorent l'efficacité des politiques de taxation à réduire le tabagisme; et
- les stratégies de rabais sur les prix, les activités de marketing axées sur la réduction des prix et les efforts de lobbyisme de l'industrie du tabac atténuent l'impact de l'augmentation de la taxe d'accise sur le tabac.

En 2016, le National Cancer Institute des États-Unis et l'OMS ont revisité certaines de ces données probantes et tiré des conclusions similaires (3). En 2016, Santé publique Ontario a publié un rapport qui donnait une évaluation exhaustive des interventions de lutte antitabac qui auraient le plus fort impact sur la réduction du tabagisme et sur le fardeau s'y rapportant en Ontario. Le rapport s'appuyait sur le rapport de 2010 du Comité consultatif scientifique de la stratégie Ontario sans fumée (CCS-SOSF) (51) et évaluait soigneusement la

qualité des données probantes. Le rapport examinait également les interventions qui ciblent les produits relativement nouveaux, comme les cigarettes électroniques et d'autres produits non combustibles (17). La déclaration relative au consensus scientifique de 2016 du CCS-SOSF indique ce qui suit : « Il a été démontré que la taxation est l'une des interventions de lutte antitabac les plus efficaces; toutefois, le taux de taxation du tabac en Ontario est le deuxième plus faible au Canada, soit 15,475 cents par cigarette. Ce taux est inférieur au taux minimum recommandé par l'ensemble d'actions MPOWER de l'OMS, et l'Ontario n'a pas eu de hausses de taxes importantes depuis de nombreuses années. Des hausses de taxes importantes contribueraient sensiblement à une diminution du tabagisme en Ontario (p. 51). »

#### *Idées relatives aux caractéristiques possibles des sous-éléments et avantages, inconvénients et coûts potentiels*

Dans le tableau 4, nous résumons les principales caractéristiques de chacun des sous-éléments, de même que leurs avantages, inconvénients et coûts potentiels. L'information contenue dans le tableau provient d'une recherche exhaustive dans la littérature grise et la littérature évaluée par des pairs en ce qui concerne les revues. Nous avons recherché des revues et des études primaires qui utilisaient des approches quantitatives pour examiner les associations entre les sous-éléments et les différences de prix selon les régions en particulier et, d'une manière générale, la variabilité des prix.

##### *a) Augmentation des taxes d'accise pour le tabac*

Si une augmentation des taxes est appliquée pleinement et uniformément par les fabricants à tous les produits du tabac, on peut s'attendre à ce que les taxes unitaires réduisent les variations de prix, tandis que les taxes *ad valorem* feraient augmenter ces variations. Néanmoins, on ne sait pas si les fabricants sont plus susceptibles de faire varier les prix des mêmes marques entre les quartiers dans un régime fiscal qui repose davantage sur des taxes *ad valorem* que sur des taxes spécifiques.

À notre connaissance, il n'existe aucune étude ayant examiné de façon quantitative l'association entre les modifications de la fiscalité et les disparités régionales dans les prix, ni aucune revue portant sur l'association entre les structures de taxation du tabac et la variabilité des prix du tabac. Cependant, nous avons relevé six études qui fournissent des données empiriques sur les associations entre la structure des taxes d'accise sur le tabac et les prix des cigarettes. En utilisant des données de 21 pays de l'Union européenne de 1998 à 2007, Chaloupka, Peck *et al.* (52) ont démontré que l'écart de prix entre les marques haut de gamme et bas de gamme était plus important dans les pays ayant une plus grande part de taxe *ad valorem* : une augmentation de 10 % de la part de la taxe *ad valorem* dans le montant total de la taxe d'accise a entraîné une hausse de 4 à 5 % de l'écart de prix, un impact plus faible étant observé dans les marchés plus concentrés. Chaloupka, Kostova et Shang (53) ont utilisé des données de 14 pays à revenu élevé, moyen et faible (Bangladesh, Chine, Égypte, Inde, Mexique, Philippines, Pologne, Roumanie, Fédération de Russie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay, États-Unis et Vietnam) et ont conclu que dans les pays ayant des structures de taxation des cigarettes plus simples, tout particulièrement celles axées sur des taxes spécifiques et exemptes de taxes basées sur des niveaux, la variabilité des prix payés par les fumeurs pour les cigarettes des différentes marques était moindre. D'autres études utilisant des données issues de pays à revenu élevé, moyen et faible ont toutes révélé des résultats plutôt similaires (53-57).

Les données empiriques existantes indiquent que dans un régime fiscal reposant plus fortement sur des taxes *ad valorem*, par rapport aux taxes spécifiques, il est plus probable d'observer une plus grande variabilité des prix des cigarettes. Cependant, comme il est mentionné précédemment, ces données n'indiquent pas nécessairement qu'une plus grande variabilité du prix des marques est associée à un plus grand nombre de différences de prix selon les régions au sein des marques.

##### *b) Harmonisation des taxes fédérales et provinciales sur le tabac*

Les taxes provinciales sur le tabac varient considérablement au Canada. Par exemple, le Manitoba, la Colombie-Britannique et l'Alberta imposent 7,50 \$, 6,88 \$ et 6,25 \$ par paquet de 25 cigarettes, tandis qu'en

## *Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

Ontario et au Québec, le montant est nettement moindre (4,62 \$ et 3,73 \$). En outre, toutes les provinces et tous les territoires n'appliquent pas la taxe de vente provinciale (TVP) (ou la composante provinciale de la taxe de vente harmonisée [TVH]). Par exemple, l'Ontario applique sa TVH sur les produits du tabac, tandis que le Québec n'applique pas sa TVP. L'harmonisation des taxes provinciales sur le tabac réduirait probablement les différences de prix entre les provinces, mais il est peu probable qu'elle se répercute sur les différences de prix à l'échelle des quartiers. L'établissement d'un taux de taxation « harmonisé » au taux le plus élevé (Colombie-Britannique) doublerait pratiquement le taux du Québec. Si l'on partait du principe que les fabricants transfèrent entièrement la hausse de taxe aux consommateurs, le prix d'un paquet de 25 cigarettes au Québec augmenterait de 3,15 \$. Étant donné les différences importantes dans les prix et la taxation des produits du tabac entre les provinces, cette option pourrait ne pas être politiquement faisable.

Dans l'ensemble, les taxes fédérales et provinciales sont appliquées sur les mêmes produits du tabac. Il y a toutefois des exceptions. Par exemple, le quatrième plus grand fabricant de cigarettes au Canada, Grand River Enterprises (GRE), situé sur la Six Nations of the Grand River Reserve dans le sud-ouest de l'Ontario, paye des taxes sur le tabac au gouvernement fédéral, mais aucune taxe provinciale au gouvernement de l'Ontario. Cette situation est attribuable à la façon dont sont imposées les taxes, soit à l'échelle des grossistes pour le gouvernement fédéral et à l'échelle des consommateurs pour les gouvernements provinciaux. Des accords coordonnés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, comme les « accords de coordination de la taxation du cannabis », pourraient faire en sorte que tous les fabricants de tabac payent des taxes provinciales. L'imposition de taxes provinciales sur les marques de GRE réduirait la différence de prix entre les cigarettes haut de gamme et bas de gamme, mais n'aurait probablement pas beaucoup d'effet sur les disparités régionales dans les prix.

### *c) Affectation des recettes des taxes sur le tabac*

Un certain nombre d'instances (nationales et infranationales) affectent une portion des recettes des taxes sur le tabac à différentes fins, le plus souvent à des programmes liés à la santé, bien qu'un très petit nombre de ces programmes portent expressément sur la lutte antitabac (54; 58). Au Canada, la province du Québec affecte une portion des taxes sur le tabac depuis quelques dizaines d'années; depuis les années 1970, une petite portion des recettes des taxes sur le tabac y est utilisée pour financer le Stade olympique de Montréal (59).

Il est peu probable que l'affectation d'une portion des recettes des taxes sur le tabac ait un effet direct sur les différences de prix à l'échelle des quartiers. Toutefois, l'affectation des recettes peut fournir des ressources pour la mise en application d'une réglementation visant à limiter les différences de prix à l'échelle des quartiers. De la même façon, l'affectation des recettes peut fournir des ressources pour dédommager/soutenir les personnes qui subissent des effets négatifs attribuables aux changements de politique, notamment les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer et qui peuvent être confrontés à une hausse des prix résultant d'une politique visant à limiter ou à éliminer les différences de prix selon les régions. Enfin, certaines données probantes montrent que l'affectation des recettes des taxes sur le tabac à la lutte antitabac augmente le soutien du milieu politique et de la société civile à l'égard des hausses de taxes sur le tabac (54). Il est alors concevable que l'affectation d'une portion des recettes des taxes sur le tabac à des programmes de lutte antitabac puisse rendre politiquement faisable l'introduction de politiques visant à limiter les différences de prix selon les régions et susciter un plus grand soutien de la part du public.

**Tableau 4: Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac – Survol des sous-éléments et de leurs avantages, inconvénients et coûts potentiels**

| Sous-élément   | Principales caractéristiques du sous-élément  | Avantages potentiels   | Inconvénients potentiels   | Coûts potentiels  |
|--|---|--|--|---|
| Augmentation des taxes d'accise pour le tabac                  | <ul style="list-style-type: none"> <li>On peut s'attendre à ce que les taxes unitaires (si elles sont entièrement transférées aux consommateurs) réduisent les variations de prix, tandis que les taxes <i>ad valorem</i> feraient augmenter ces variations.</li> <li>Néanmoins, on ne sait pas si les fabricants sont plus susceptibles de faire varier les prix des mêmes marques entre les quartiers dans un régime fiscal qui repose davantage sur des taxes <i>ad valorem</i> que sur des taxes spécifiques.</li> </ul>  | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Probablement négligeables dans la réduction des disparités dans les prix selon les régions</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Diminution du tabagisme, amélioration de la santé de la population, hausse des recettes fiscales</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer pourraient être confrontés à une hausse des prix consécutive aux hausses de taxes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Toutes les hausses de taxes politiquement faisables vont probablement générer des économies de coûts pour le gouvernement ayant fait augmenter les taxes.</li> </ul> |
| Harmonisation des taxes fédérales et provinciales sur le tabac | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'harmonisation des taxes provinciales sur le tabac réduirait probablement les différences de prix entre les provinces, mais il est peu probable qu'elle se répercute sur les différences de prix à l'échelle des quartiers.</li> <li>Des accords coordonnés entre les gouvernements fédéral et provinciaux, comme les « accords de coordination de la taxation du cannabis », pourraient faire en sorte que tous les fabricants de tabac payent des taxes provinciales.</li> <li>Toutefois, lesdits accords n'auront probablement pas beaucoup d'effet sur les disparités dans les prix selon les régions.</li> </ul> | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Probablement négligeables dans la réduction des disparités dans les prix selon les régions</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>On peut s'attendre à ce que des accords coordonnés entre les gouvernements fédéral et provinciaux faisant en sorte que tous les fabricants de tabac payent des taxes provinciales entraînent une hausse des taxes et des prix, ce qui, en retour, fera diminuer le tabagisme et permettra ainsi une amélioration de la santé et une hausse des recettes fiscales.</li> <li>L'établissement d'un taux de taxation « harmonisé » au taux le plus élevé (Colombie-Britannique) entraînerait une augmentation des taxes et très probablement une augmentation importante des prix dans les provinces où les taxes sont moins élevées.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer pourraient être confrontés à une hausse des prix consécutive aux hausses de taxes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les hausses de taxes dues à une harmonisation fédérale/provinciale vont probablement réduire les coûts.</li> </ul>   |
| Affectation des recettes des taxes sur le tabac                | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un certain nombre d'instances (nationales et infranationales) affectent une portion des recettes des taxes sur le tabac à différentes fins, le plus souvent à des programmes liés à la santé, bien qu'un très petit nombre d'entre eux portent expressément sur la lutte antitabac.</li> </ul>   | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Probablement négligeables dans la réduction des disparités dans les prix selon les régions</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'affectation des recettes peut fournir des ressources pour dédommager/soutenir les personnes qui subissent</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme financé par des taxes affectées peut se heurter à des budgets futurs incertains.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>L'affectation peut introduire des rigidités dans le processus de budgétisation et peut entraver l'affectation</li> </ul>   |

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

|  |  |  |  |   |
|--|--|--|--|---|
|  |  | <p>des effets négatifs attribuables aux changements de politique (p. ex., les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer et qui peuvent être confrontés à une hausse des prix résultant d'une politique visant à limiter ou à éliminer les différences de prix selon les régions).</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• L'affectation d'une portion des recettes des taxes sur le tabac à des programmes de lutte antitabac pourrait rendre politiquement faisable l'introduction de politiques visant à limiter les différences de prix selon les régions et susciter un plus grand soutien de la part du public.</li></ul> |  | adéquate des recettes générales entre des priorités concurrentes. |
|--|--|--|--|---|

## Élément 2 – Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac

Outre l'optimisation de l'utilisation de politiques de taxation (élément 1), on pourrait utiliser des stratégies de fixation des prix afin de remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec. Ces stratégies pourraient inclure ce qui suit :

- a) la fixation d'un prix pour des produits du tabac comparables par les moyens suivants :
  - la fixation du prix d'une famille de marques de tabac ou à l'échelle de tous les produits du tabac comparables;
  - le recours à un prix minimum et/ou maximum ou à un prix fixe;
  - la référence à une tarification volumétrique en fonction de la teneur en nicotine ou du « dommage »;
- b) une démarche intentionnelle concernant la fixation des prix du tabac en ce qui concerne l'établissement des prix des systèmes électroniques d'administration de nicotine.

Le tableau 5 présente un sommaire des résultats clés issus de la synthèse des données probantes.

Nous n'avons recensé aucune revue ni étude primaire examinant de façon quantitative l'association entre les stratégies de fixation des prix du tabac non fiscales du gouvernement et les disparités régionales dans les prix ou la variabilité des prix du tabac. Nous avons découvert une revue qui visait à déterminer la manière dont les approches politiques non fiscales à l'égard de l'augmentation des prix des produits du tabac étaient « décrites, recommandées et évaluées dans la littérature » (60). Cette revue n'a relevé que six études empiriques (dont aucune n'était canadienne) examinant l'impact des restrictions liées à la promotion sur les prix (quatre études) et les lois sur le prix minimum (deux études). D'abord, Feighery, Ribisl *et al.* (61) ont évalué si les magasins situés dans les États dotés de lois sur le prix minimum pratiquaient des prix plus élevés pour les cigarettes et si les taux de participation des détaillants aux programmes d'incitatifs promotionnels des compagnies de tabac étaient plus faibles. Les prix de détail des cigarettes et la participation des détaillants aux programmes incitatifs en 2001 ont été comparés dans huit États dotés de lois sur le prix minimum et dans sept États ne possédant pas de telles lois. Étant donné que l'État de New York possédait la loi sur le prix minimum la plus stricte, en raison de l'exclusion de programmes incitatifs promotionnels dans sa formule de fixation des prix, on a comparé les prix des cigarettes à New York à ceux de tous les autres États inclus dans l'étude. Il s'est avéré que les prix des cigarettes entre les États dotés ou non de lois sur le prix minimum n'étaient pas significativement différents sur le plan statistique, mais que les prix des cigarettes à New York étaient significativement plus élevés sur le plan statistique que dans tous les autres États.

Ensuite, Tynan, Ribisl *et al.* (62) ont comparé les prix moyens des cigarettes en 2009 pour les secteurs de marché désignés (ensemble de comtés contenant une zone métropolitaine) dans les États avec et sans lois sur le prix minimum dans trois canaux de vente au détail (épiceries, pharmacies et dépanneurs). Les prix étaient inférieurs dans les États possédant des lois sur le prix minimum pour les trois canaux. Nous avons aussi découvert une revue qui étudiait « les points forts et les limites de stratégies particulières en matière de taxation et de prix du tabac » (63). Outre les études de Feighery, Ribisl *et al.* (61) et de Tynan, Ribisl *et al.* (62), cette revue comprenait une troisième étude empirique qui examinait l'impact des lois sur le prix minimum. Huang, Chriqui *et al.* (55) ont découvert que dans le cas des cigarettes moins chères, les États dotés de lois sur le prix minimum pratiquaient des prix environ 5 à 11 % plus élevés que les États ne possédant pas de telles lois. De plus, les États qui restreignaient les promotions sur les prix dans le cadre de leurs lois sur le prix minimum avaient des prix plus élevés (6 % supplémentaires).

Nous avons découvert une revue qui étudiait l'effet des interventions ou des politiques sur les prix, comme les prix unitaires minimums, sur la consommation d'alcool, la morbidité et la mortalité liées à l'alcool ainsi que les dommages dans leur ensemble. La revue a conclu qu'en matière d'alcool, les interventions basées sur les prix, telles que les prix unitaires minimums, réduisaient vraisemblablement la consommation d'alcool, de même que la morbidité et la mortalité liées à l'alcool (64).

## *Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

En 2016, le Comité consultatif scientifique de la stratégie Ontario sans fumée a conclu ce qui suit : « Bien que les données probantes sur les mesures des prix non fiscales (c.-à-d., politiques de prix minimum, de prix maximum ou de “plafonnement des prix”, interdictions de rabais sur le tabac et frais autres que des taxes) soient peu abondantes, l’expérience de leur utilisation dans d’autres domaines (p. ex., l’alcool) indique qu’elles ont le potentiel de faire diminuer le tabagisme (51). » Une politique de prix minimum a été recommandée par le Comité consultatif de la stratégie Ontario sans fumée en 2010 et par l’OMS (65; 66).

### *a) Fixation d’un prix pour des produits du tabac comparables*

Cette mesure pourrait être déployée de trois façons. D’abord, l’imposition d’un prix uniforme à l’échelle d’une famille de marques de tabac ou de tous les produits du tabac comparables, comme les cigarettes, supprimerait toutes les différences de prix entre les quartiers. Ce type de réglementation existe dans plusieurs pays. Par exemple, en Argentine, au Chili, en France, au Japon et en Pologne, les prix des marques sont uniformes à l’échelle du pays (c.-à-d. que les prix varient entre les marques, mais que le prix de chaque marque ne varie pas entre les quartiers ni les régions). Ce type d’approche n’empêcherait toutefois pas les fabricants d’employer des stratégies de prix à plusieurs niveaux.

Même si une telle approche n’empêche pas nécessairement les fabricants d’employer des stratégies de prix à plusieurs niveaux, elle empêche l’industrie d’absorber les hausses de taxes et elle semble réduire les écarts de segmentation des prix en forçant l’industrie à déterminer et à garder les prix statiques pendant de plus longues périodes que d’ordinaire (67).

Ensuite, on pourrait recourir à un prix minimum et maximum ou à un prix fixe. Traditionnellement, bien que la majorité des règlements sur les prix du tabac aient été utilisés pour protéger les entreprises et non la santé publique (en empêchant les guerres de prix et en aidant à maintenir des marges bénéficiaires plus élevées), on peut utiliser des règles de prix dans le but d’améliorer la santé de la population (2). Les règles de prix minimum peuvent prévenir la vente à bas prix par les entreprises existantes et empêcher les nouvelles entreprises d’entrer sur le marché avec des produits vendus à des prix inférieurs (2). De nombreuses instances, y compris à peu près la moitié des États américains, ont des règles de prix minimum (62).

L’imposition d’un prix minimum peut réduire (mais pas éliminer) les différences de prix entre les quartiers dans la partie inférieure de la fourchette de prix. De la même façon, l’imposition d’un prix minimum peut compliquer l’emploi de stratégies de prix à plusieurs niveaux dans la partie inférieure de la fourchette de prix. Cependant, les prix minimums peuvent entraîner des différences plus importantes entre les produits à prix faible et élevé si une taxe *ad valorem* élevée est également imposée. Certains avancent que des normes de prix minimum sont déjà intégrées à la taxation du tabac et que les charges fiscales combinées donnent essentiellement un prix plancher. Un tel principe se reflète dans les efforts de lutte contre la contrebande au Québec, où il est illégal de vendre un produit du tabac à un prix inférieur aux taux de taxe provinciaux et fédéraux sur le tabac, de même que dans les majorations de la TPS (68).

On a suggéré des prix maximums pour empêcher les transferts excessifs par les fabricants. À notre connaissance, aucune instance n’a employé un tel règlement. L’imposition d’un plafond sur les prix, si elle était mise en application, réduirait les différences de prix entre les produits à coût faible et élevé et pourrait réduire (mais pas éliminer) les différences de prix selon les régions. L’imposition d’un prix maximum pourrait compliquer l’emploi de stratégies de prix à plusieurs niveaux dans la partie supérieure de la fourchette de prix.

La dernière approche que l’on pourrait utiliser est la tarification volumétrique en fonction de la teneur en nicotine ou du « dommage ». La taxation volumétrique (c’est-à-dire une taxe en fonction des unités d’alcool) a été proposée comme autre approche avec les produits alcoolisés taxés. Par exemple, une récente étude de modélisation du marché anglais de l’alcool laisse entendre que la taxation basée sur la teneur en alcool entraînerait des réductions plus importantes des inégalités dans le domaine de la santé entre les groupes de revenus et que son incidence serait la plus forte sur la consommation nocive d’alcool, avec des effets minimaux sur les personnes ayant une consommation modérée (69). Harris (1980) a suggéré qu’une taxe

différentielle basée sur la teneur en goudron et en nicotine pourrait améliorer la santé de la population en encourageant les fumeurs à remplacer les cigarettes à forte teneur en goudron/nicotine par des cigarettes à faible teneur en goudron/nicotine. Cette suggestion était basée sur l'hypothèse selon laquelle les cigarettes à faible teneur en goudron/nicotine sont moins nocives (70). Étant donné ce que l'on sait à présent au sujet des risques associés aux cigarettes à faible teneur en goudron/nicotine, une telle politique aurait probablement fait plus de mal que de bien (71). Par construction, si elle était mise en application, la tarification volumétrique éliminerait toutes les différences de prix à l'échelle des quartiers entre les produits semblables.

*b) Démarche intentionnelle concernant la fixation des prix du tabac en ce qui concerne l'établissement des prix des SEAN*

À la différence des produits du tabac, on n'impose aucune taxe spécifique supplémentaire sur les SEAN en sus de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) ou de la taxe de vente provinciale (TVP). L'effet net des prix supérieurs des SEAN sur la consommation de produits du tabac combustibles n'est pas clair. Si les SEAN et les produits du tabac combustibles sont complémentaires, on peut s'attendre à ce qu'une augmentation des prix des SEAN fasse diminuer la consommation de produits du tabac et rendre leurs utilisateurs moins sensibles aux modifications du prix des produits du tabac combustibles. Inversement, si les SEAN et les produits du tabac combustibles sont des substituts, on peut s'attendre à ce qu'une augmentation des prix des SEAN fasse diminuer la consommation de produits du tabac combustibles et rendre leurs utilisateurs plus sensibles aux modifications du prix des produits du tabac combustibles. L'effet net sur la santé est encore plus difficile à prévoir, car il faut prendre en considération l'impact des prix des SEAN sur l'utilisation de ces systèmes par ceux qui ne consomment pas de produits du tabac combustibles.

L'effet de la tarification des SEAN sur les différences régionales dans les prix des produits du tabac combustibles n'est pas clair, car la disponibilité et les prix des SEAN peuvent différer entre les quartiers.

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

**Tableau 5: Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac – Survol des sous-éléments et de leurs avantages, inconvénients et coûts potentiels**

| Sous-élément  | Principales caractéristiques du sous-élément  | Avantages potentiels   | Inconvénients potentiels   | Coûts potentiels   |
|---|---|--|--|--|
| Fixer un prix pour des produits du tabac comparables  | <p>Les stratégies peuvent comprendre :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• l'imposition d'un prix uniforme à l'échelle d'une famille de marques de tabac ou de tous les produits du tabac comparables, comme les cigarettes, comme c'est actuellement le cas en Argentine, au Chili, en France, au Japon et en Pologne;</li> <li>• le recours à un prix minimum et maximum ou à un prix fixe;</li> <li>• la référence à une tarification volumétrique en fonction de la teneur en nicotine ou du « dommage ».</li> </ul> | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'imposition d'un prix uniforme à l'échelle d'une famille de marques de tabac ou de tous les produits du tabac comparables, comme des cigarettes, supprimerait toutes les différences de prix à l'échelle des quartiers.</li> <li>• Une telle approche n'empêcherait toutefois pas les fabricants d'employer des stratégies de prix à plusieurs niveaux, sauf si l'on déterminait un prix uniforme unique pour tous les produits.</li> <li>• L'imposition d'un prix minimum peut réduire (mais pas éliminer) les différences de prix entre les quartiers dans la partie inférieure de la fourchette de prix.</li> <li>• L'imposition d'un plafond sur les prix réduirait les différences de prix entre les produits à coût faible et élevé et pourrait réduire (mais pas éliminer) les différences de prix selon les régions.</li> <li>• La tarification volumétrique éliminera toutes les différences de prix à l'échelle des quartiers entre les produits semblables.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies de prix qui entraînent des prix plus élevés réduiraient le tabagisme et amélioreraient la santé de la population.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer peuvent être confrontés à une hausse des prix consécutive aux stratégies de prix qui font augmenter les taxes.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les stratégies de prix non accompagnées de hausses de taxes qui entraînent une augmentation des prix et diminuent le tabagisme réduiraient les recettes fiscales.</li> </ul>                |
| Démarche intentionnelle concernant les prix du tabac en ce qui concerne l'établissement des prix des SEAN | <ul style="list-style-type: none"> <li>• À la différence des produits du tabac, on n'impose aucune taxe spécifique supplémentaire sur les SEAN en sus de la taxe sur les produits et services (TPS) et de la taxe de vente harmonisée (TVH) ou de la taxe de vente provinciale (TVP).</li> </ul>  | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'effet de la tarification des SEAN sur les différences régionales dans les prix des produits du tabac combustibles n'est pas clair, car la disponibilité et les prix des SEAN peuvent différer entre les quartiers.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prix inférieurs pour les SEAN par rapport aux prix du tabac combustible pourraient entraîner une hausse de l'abandon du tabac combustible.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prix inférieurs pour les SEAN pourraient entraîner une plus grande dépendance à la nicotine en général, et chez les jeunes en particulier.</li> </ul>                     | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Des prix inférieurs pour les SEAN par rapport aux prix du tabac combustible qui entraînent une augmentation de l'abandon du tabac combustible réduiraient les recettes fiscales.</li> </ul> |

### **Élément 3 – Adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application**

L'optimisation de stratégies de taxation (élément n° 1) et de fixation des prix (élément n° 2) pourrait être accompagnée de règlements nouveaux ou renforcés en vue d'assurer la mise en œuvre et l'application desdites stratégies afin qu'elles aient les effets voulus. Cette optimisation pourrait comprendre les mesures suivantes :

- a) exiger des fabricants qu'ils divulguent leurs pratiques et contrats au niveau de la vente au détail (pas simplement les prix de gros moyens et le volume total par marque);
- b) interdire aux fabricants d'utiliser des pratiques et des contrats au niveau de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs (p. ex., rabais de volume);
- c) limiter les fabricants à une seule taille de paquet;
- d) augmenter les frais de licence des détaillants;
- e) exiger des détaillants qu'ils divulguent les prix de détail et le volume;
- f) introduire des restrictions de zonage afin de réduire la densité des points de vente de tabac;
- g) augmenter l'âge minimum pour l'achat de tabac.

Le tableau 6 présente un sommaire des résultats clés issus de la synthèse des données probantes.

- a) *Exiger des fabricants qu'ils divulguent leurs pratiques et contrats au niveau de la vente au détail (pas simplement les prix de gros moyens et le volume total par marque).*

Le fait d'exiger des fabricants qu'ils divulguent leurs pratiques et contrats au niveau de la vente au détail ne réduira probablement pas les différences de prix à l'échelle des quartiers ou n'entravera pas les stratégies de prix à plusieurs niveaux. Ces données peuvent toutefois permettre une meilleure surveillance des différences de prix entre les quartiers. Lesdites données peuvent également permettre une meilleure compréhension des stratégies de prix employées par les fabricants, guider l'établissement de niveaux de prix appropriés et augmenter l'acceptabilité sociale des mécanismes de contrôle des prix.

- b) *Interdire aux fabricants d'utiliser des pratiques et des contrats au niveau de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs (p. ex., rabais de volume).*

À notre connaissance, aucune étude n'a examiné l'effet de l'introduction de restrictions sur les pratiques et contrats au niveau de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs et les changements dans les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix. Une étude a examiné un changement de politique apporté en novembre 2016 au Québec, qui interdisait d'offrir aux détaillants « des ristournes, des gratifications ou toute autre forme d'avantage liés à la vente d'un produit du tabac ou à son prix de vente au détail (72). » À l'automne 2017 (environ un an après le changement de politique), des données sur les prix ont été recueillies auprès de 273 dépanneurs dans quatre municipalités (Drummondville, Gatineau, Montréal et Québec), et on a observé des différences de prix importantes entre les marques et au sein de celles-ci. Ces conclusions n'indiquent pas que l'interdiction imposée aux fabricants relativement aux pratiques et contrats au niveau de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs va réduire ou éliminer la variabilité des prix. De la même façon, on ne sait pas si lesdites restrictions auraient un effet sur les différences de prix selon les régions et les fluctuations de prix à court terme.

- c) *Limiter les fabricants à une seule taille de paquet.*

À notre connaissance, aucune étude n'a examiné l'effet de l'introduction de limites concernant la taille de paquet sur les changements dans les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix. Une étude récente a passé en revue les données probantes relatives à la législation visant la mise en place d'un plafond pour la taille des paquets de cigarettes en vue de réduire les dommages liés au tabac. Selon cette recherche, les études d'observation indiquaient que les gens fumaient moins lorsqu'ils utilisaient des plus petits paquets, et un lien entre la réduction de la consommation et une cessation tabagique réussie a été mis en évidence (73). Une autre étude a passé en revue les archives Truth Tobacco Industry Documents afin de comprendre les raisons pour lesquelles les

## *Réduire les disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

compagnies de tabac introduisaient des paquets contenant de nouvelles quantités de cigarettes, y compris les attentes de ces compagnies et les recherches concernant la manière dont la quantité dans un paquet peut influencer le comportement des consommateurs (74). Les documents internes suggéraient un programme de recherche complexe visant à mettre au point des stratégies pour motiver un changement de marque et une consommation continue chez les fumeurs actuels et à contrer les prix plus élevés en raison des hausses de taxes ou de la concurrence des prix d'autres fabricants (74).

En limitant les fabricants à une seule taille de paquet (p. ex., 25 cigarettes par paquet), on les empêcherait de manipuler conjointement la taille et le prix des paquets. Par conséquent, une telle restriction pourrait réduire la mesure dans laquelle les fabricants emploient des stratégies de prix à plusieurs niveaux et probablement diminuer la variabilité des prix. Cependant, l'orientation et l'ampleur de l'effet d'une telle restriction sur les différences de prix selon les régions ne sont pas claires et seraient probablement faibles, quoique cela dépendra de la taille de paquet choisie. Par exemple, la réduction de la taille de paquet à 20 cigarettes (depuis le plus populaire paquet de 25 cigarettes) ferait vraisemblablement diminuer les différences de prix entre les quartiers, tandis que l'augmentation de la taille du paquet à 30 cigarettes ferait probablement augmenter ces différences.

### *d) Augmenter les frais de licence pour les détaillants*

À notre connaissance, aucune étude n'a examiné les effets des modifications dans les frais de licence sur les changements dans les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix. Une augmentation importante des frais de licence pourrait réduire le nombre de détaillants. En 2007, l'Australie a multiplié par 15 les frais de licence. Par ailleurs, les frais de licence pour la vente au détail sont déjà environ 750 fois supérieurs dans la ville d'Ottawa par rapport à la ville voisine, Gatineau, et il n'y a pas d'effet appréciable des variations de prix hors taxes. On a découvert qu'une importante augmentation des frais de licence était associée à une baisse des renouvellements de licence par les détaillants de tabac (75). Le lien entre le nombre et l'emplacement des détaillants et les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix n'est toutefois pas clair. Il est plausible qu'une diminution de la concurrence fasse augmenter les différences de prix entre les quartiers. Cela dit, le contexte actuel permet à l'industrie de segmenter les prix des différentes marques, en assurant dès lors la disponibilité de produits meilleur marché pour les fumeurs les plus sensibles aux prix. Comme avec l'affectation des taxes sur le tabac, l'augmentation des frais de licence pourrait fournir des ressources pour dédommager/soutenir les personnes qui pourraient subir des effets négatifs attribuables aux changements de politique.

### *e) Restrictions de zonage afin de réduire la densité des points de vente de tabac*

À notre connaissance, aucune étude n'a examiné l'association entre la densité des points de vente de tabac et les différences de prix ou la variabilité des prix selon les régions. Comme il est mentionné ci-dessus, le lien entre le nombre et l'emplacement des détaillants et les différences de prix ou la variabilité des prix selon les régions n'est toutefois pas clair. Il est plausible qu'une diminution de la concurrence fasse augmenter les différences de prix entre les quartiers.

### *f) Augmenter l'âge minimum pour l'achat de tabac*

Il est prouvé que l'augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac réduit le tabagisme. Le CCS-SOSF de 2016 a tiré la conclusion suivante : « L'augmentation de l'âge légal minimum pour acheter des produits du tabac réduirait probablement le tabagisme chez les jeunes et les jeunes adultes (51). » À notre connaissance, aucune étude n'a examiné l'association entre l'âge minimum pour les achats de tabac et les différences de prix ou la variabilité des prix selon les régions. Le mécanisme par lequel une augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac pourrait influencer les différences de prix ou la variabilité des prix selon les régions est flou. Les changements dans la composition de la population de consommateurs de tabac consécutifs à l'augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac pourraient plausiblement influencer les prix pratiqués par les fabricants.

**Tableau 6 : Adoption ou renforcement de règlements – Survol des sous-éléments et de leurs avantages, inconvénients et coûts potentiels**

| Sous-élément  | Principales caractéristiques du sous-élément   | Avantages potentiels  | Inconvénients potentiels  | Coûts potentiels  |
|---|--|---|---|---|
| Exiger des fabricants qu'ils divulguent leurs pratiques et contrats au niveau de la vente au détail (pas simplement les prix de gros moyens et le volume total par marque). | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données clés qui ne sont pas divulguées à l'heure actuelle pourraient inclure les prix de détail (pas seulement les prix de gros) et le volume des ventes par marque et selon la région.</li> </ul>               | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données obtenues par divulgation pourraient permettre une meilleure surveillance des différences de prix à l'échelle des quartiers.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Les données obtenues par divulgation pourraient permettre une meilleure surveillance des prix à plusieurs niveaux.</li> </ul>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun connu</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts liés à la réglementation gouvernementale sont probablement faibles.</li> <li>Les coûts pour les fabricants liés à l'observance de la réglementation sont probablement faibles (tout particulièrement en ce qui concerne les recettes et les bénéfices).</li> </ul> |
| Interdire aux fabricants les pratiques et des contrats au niveau de la vente au détail qui reposent sur des incitatifs (p. ex., rabais de volume).                          | <ul style="list-style-type: none"> <li>En novembre 2016, le Québec a interdit d'offrir aux détaillants des ristournes, des gratifications ou toute autre forme d'avantage liés à la vente d'un produit du tabac ou à son prix de vente au détail.</li> </ul> | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>On ne sait pas si de telles restrictions auraient un effet sur les différences de prix selon les régions.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une telle réglementation pourrait mettre les détaillants sur un pied d'égalité et faciliter la conduite des affaires.</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Aucun connu</li> </ul>   | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts liés à la réglementation gouvernementale sont probablement faibles.</li> <li>Les coûts pour les fabricants liés à l'observance de la réglementation sont probablement faibles (tout particulièrement en ce qui concerne les recettes et les bénéfices).</li> </ul> |
| Limiter les fabricants à une seule taille de paquet.  | <ul style="list-style-type: none"> <li>En limitant les fabricants à une seule taille de paquet (p. ex., 25 cigarettes par paquet), on les empêcherait de manipuler la taille et le prix des paquets.</li> </ul>  | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>L'orientation et l'ampleur de l'effet d'une telle restriction sur les différences de prix selon les régions ne sont pas claires et seraient probablement faibles; cela dépendra de la taille de paquet choisie.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Une telle restriction pourrait réduire la mesure dans laquelle les fabricants emploient des stratégies de prix à plusieurs niveaux et probablement réduire la variabilité des prix.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les fumeurs à faible revenu qui continuent de fumer et qui ont acheté une taille de paquet plus petite n'étant plus offerte sur le marché pourraient finir par dépenser en produits du tabac.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Les coûts liés à la réglementation gouvernementale sont probablement faibles.</li> </ul>   |

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

| Sous-élément   | Principales caractéristiques du sous-élément | Avantages potentiels   | Inconvénients potentiels | Coûts potentiels  |
|--|--|--|--------------------------|---|
| Augmenter les frais de licence pour les détaillants                            |  | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association entre le nombre et l'emplacement des détaillants et les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix n'est pas claire.</li> <li>• Il est plausible qu'une diminution de la concurrence fasse augmenter les différences de prix entre les quartiers.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'augmentation des frais de licence pourrait fournir des ressources pour dédommager/soutenir les personnes qui pourraient subir des effets négatifs attribuables aux changements de politique.</li> <li>• Une augmentation importante des frais de licence pourrait réduire le nombre de détaillants.</li> <li>• Une diminution du nombre de détaillants pourrait entraîner une diminution du tabagisme et une amélioration de la santé de la population.</li> </ul> | • Aucun connu            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts liés à la réglementation gouvernementale sont probablement faibles.</li> <li>• Une réglementation qui n'est pas accompagnée de hausses de taxes et qui diminue le tabagisme réduirait les recettes fiscales.</li> </ul>  |
| Restrictions de zonage afin de réduire la densité des points de vente de tabac |  | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• L'association entre le nombre et l'emplacement des détaillants et les différences de prix selon les régions ou dans la variabilité des prix n'est pas claire.</li> <li>• Il est plausible qu'une diminution de la concurrence fasse augmenter les différences de prix entre les quartiers.</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une diminution du nombre de détaillants pourrait entraîner une diminution du tabagisme et une amélioration de la santé de la population.</li> </ul>  | • Aucun connu            | <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les coûts liés à la réglementation gouvernementale sont probablement faibles.</li> <li>• Les détaillants existants qui ne peuvent plus vendre du tabac pourraient observer une réduction de leurs recettes et bénéfices.</li> <li>• Les détaillants existants qui continuent à vendre du tabac pourraient observer une augmentation de leurs recettes et bénéfices.</li> <li>• Une réglementation qui n'est pas accompagnée de hausses de taxes et qui diminue le</li> </ul> |

| Sous-élément                                  | Principales caractéristiques du sous-élément  | Avantages potentiels  | Inconvénients potentiels  | Coûts potentiels  |
|---|---|---|---|---|
|   |   |   |   | tabagisme réduirait les recettes fiscales.  |
| Augmenter l'âge minimum pour l'achat de tabac | <ul style="list-style-type: none"> <li>Le mécanisme par lequel une augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac pourrait influencer les différences de prix ou la variabilité des prix selon les régions est flou.</li> <li>Les changements dans la composition de la population de consommateurs de tabac consécutifs à l'augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac pourraient plausiblement influencer les prix pratiqués par les fabricants.</li> </ul> | <p><i>Avantages potentiels pour remédier aux disparités dans les prix selon les régions</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Peu clair</li> </ul> <p><i>Autres avantages potentiels</i></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>Il apparaît que l'augmentation de l'âge minimum pour les achats de tabac réduit le tabagisme chez les jeunes et peut améliorer la santé de la population.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Un programme financé par des taxes affectées peut se heurter à des budgets futurs incertains.</li> </ul> | <ul style="list-style-type: none"> <li>Une réglementation qui n'est pas accompagnée de hausses de taxes et qui diminue le tabagisme réduirait les recettes fiscales.</li> </ul> |

### **Autres observations en matière d'équité concernant les trois éléments**

Ce sont vraisemblablement les personnes de faible SSE qui vont bénéficier le plus des changements de politique faisant augmenter les prix du tabac, car la majorité d'entre elles sont dépendantes à la nicotine et sont plus sensibles aux changements de prix, comparativement aux personnes au SSE plus élevé. De plus, les changements de politique qui réduisent la variabilité des prix, compliquant dès lors l'évitement fiscal, peuvent également bénéficier davantage aux personnes à faible revenu qu'aux personnes nanties.

Toutefois, les fumeurs à faible revenu qui continuent à fumer la même quantité de tabac lorsqu'ils sont confrontés à des prix plus élevés résultant d'une politique qui vise à limiter ou à éliminer les différences de prix selon les régions finiront par consacrer une partie plus importante de leur revenu à l'achat de produits du tabac. Les hausses de taxes sur le tabac et des frais de licence pour la vente au détail pourraient fournir des ressources supplémentaires pour dédommager et/ou soutenir les personnes de faible SSE qui ne modifient pas leurs habitudes tabagiques.

Enfin, les changements de politique qui font monter les prix du tabac combustible et/ou réduisent la variabilité des prix sont plus susceptibles de bénéficier aux adolescents et aux jeunes adultes par rapport aux adultes plus âgés, car les personnes plus jeunes ont tendance à être plus sensibles aux changements de prix.

## **RÉFLEXIONS SUR LA MISE EN ŒUVRE**

Un certain nombre d'obstacles freinent la mise en œuvre des stratégies proposées pour chaque élément afin de remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage (tableau 7). Ces facteurs doivent être pris en considération dans le choix, la modification et/ou la mise en œuvre de n'importe lequel des éléments proposés. Les principaux obstacles à la mise en œuvre comprennent l'obtention du soutien des dirigeants autochtones concernant la taxation du tabac, l'établissement des prix et les stratégies de réglementation dans les réserves; l'opposition face à la riposte de l'industrie du tabac au durcissement des mesures de lutte antitabac; l'évolution du marché des SEAN et le paysage politique actuel qui, dans certaines juridictions, semble moins favorable à des politiques vigoureuses de lutte antitabac.

En dépit des obstacles à la mise en œuvre, il existe des fenêtres d'opportunité qui pourraient être stratégiquement alignées afin de maximiser le degré de réussite (tableau 8). À l'heure actuelle, les principales possibilités ont trait à l'échéance des lois et des stratégies au Québec, où le ministère de la Santé a l'obligation légale de produire un rapport en 2020 au sujet de la mise en œuvre sur cinq ans du projet de loi sur le tabac adopté en 2015, et au niveau fédéral, étant donné que la Stratégie canadienne sur le tabac arrivera à échéance en 2023. Il s'agira de deux occasions importantes pour proposer des mesures supplémentaires afin de remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage.

Les décideurs politiques doivent se montrer vigilants face aux nouvelles possibilités qui pourraient se présenter, surtout avec le paysage réglementaire changeant relativement aux SEAN. Par exemple, plusieurs initiatives déployées dans d'autres pays pourraient servir d'exemples sur lesquels s'appuyer pour soutenir la nécessité d'aller de l'avant avec les types d'approches inclus dans les éléments.

**Tableau 7: Obstacles potentiels à la mise en œuvre des éléments**

| Niveaux  | Élément n° 1 – Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac   | Élément no 2 – Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac   | Élément no 3 – Adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application  |
|--|---|--|--|
| <b>Individuel</b>                                    | Les fumeurs actuels qui ne réduisent pas leur consommation de tabac combustible à la suite de modifications de la fiscalité amenant une augmentation du prix des produits du tabac combustible finiront par payer plus.   | Les fumeurs actuels qui ne réduisent pas leur consommation de tabac combustible à la suite de changements aux politiques de prix amenant une augmentation du prix des produits du tabac combustible finiront par payer plus.   | Les fumeurs actuels qui ne réduisent pas leur consommation de tabac combustible à la suite de changements aux politiques réduisant la disponibilité des produits du tabac combustible finiront par payer plus. |
| <b>Industrie (p. ex., fabricants et détaillants)</b> | Les fabricants de tabac ne soutiendront pas les changements de politique fiscale susceptibles de faire augmenter le prix des produits du tabac.<br><br>Étant donné que la production de tabac peut fournir de l'emploi et représenter un avantage économique pour les communautés vivant dans des réserves (14), les dirigeants autochtones ne soutiendront peut-être pas les changements de politique fiscale qui font | Les fabricants de tabac n'appuieront pas les changements de politique susceptibles d'entraver leur capacité à utiliser le prix comme outil de marketing.<br><br>Étant donné que la production de tabac peut fournir de l'emploi et représente un avantage économique pour les communautés vivant dans des réserves (14), les dirigeants autochtones ne soutiendront peut-être pas les changements de politique qui limitent la | Les fabricants de tabac ne soutiendront pas les changements aux politiques réduisant la disponibilité des produits du tabac.   |

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

|   |  |   |   |
|---|--|---|---|
|   | augmenter le prix des produits du tabac dans les réserves ou qui complexifient la vente de produits du tabac fabriqués dans une réserve à des résidents non autochtones vivant hors réserve.   | capacité des fabricants dans les réserves à utiliser le prix comme outil de marketing.  |   |
| <b>Organismes (organismes sans but lucratif et non gouvernementaux)</b> | Les organismes sans but lucratif financés par des fabricants de tabac, comme la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC), et les associations de dépanneurs vont vraisemblablement soutenir les efforts de défense de ceux qui les financent.                              | Les organismes sans but lucratif financés par des fabricants de tabac, comme la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC), et les associations de dépanneurs vont vraisemblablement soutenir les efforts de défense de ceux qui les financent.   | Les organismes sans but lucratif financés par des fabricants de tabac, comme la Coalition nationale contre le tabac de contrebande (CNCTC), et les associations de dépanneurs vont vraisemblablement soutenir les efforts de défense de ceux qui les financent. |
| <b>Système</b>  | Le manque de consensus dans la communauté de la santé publique au sujet des avantages et inconvénients potentiels des SEAN va compliquer l'entente sur une solution de politique, surtout en ce qui concerne les stratégies de taxes et de prix susceptibles d'influencer les prix des SEAN. | <p>Des règles en matière de commerce et de concurrence des prix pourraient restreindre la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des stratégies de prix visant à limiter ou à éliminer les différences de prix. Par exemple, dans l'Union européenne, les tribunaux (Outer Court of Session et Inner Court of Session en Écosse, Cour européenne de justice, Cour suprême du Royaume-Uni) ont maintenu des prix unitaires minimums pour l'alcool en Écosse, tandis qu'en Autriche, en France, en Irlande, et plus récemment, en Italie, la législation imposant un prix minimum a été contestée avec succès (71; 78).</p> <p>Le manque de consensus dans la communauté de la santé publique au sujet des avantages et inconvénients potentiels des SEAN va compliquer l'entente sur une solution de politique, surtout en ce qui concerne les stratégies de taxes et de prix susceptibles d'influencer les prix des SEAN.</p> | Les difficultés juridiques pourraient limiter la capacité des gouvernements à mettre en œuvre des stratégies pour restreindre la disponibilité des produits du tabac.   |

**Tableau 8: Occasions potentielles de mise en œuvre des éléments**

| Type                          | Élément<br>nº 1 – Optimisation de<br>l'utilisation de politiques de<br>taxation du tabac   | Élément<br>nº 2 – Optimisation de<br>l'utilisation de stratégies de<br>fixation des prix du tabac | Élément no 3 – Adoption<br>ou renforcement de<br>règlements appuyant la<br>mise en œuvre et la mise en<br>application |
|-------------------------------|--|---|---|
| <b>Général</b>                | <p>Au Québec, en novembre 2020, le ministère de la Santé a l'obligation légale de produire un rapport au sujet de la mise en œuvre sur cinq ans du projet de loi sur le tabac adopté en 2015; ce sera une occasion importante de réviser la législation et de proposer des mesures supplémentaires en vue de remédier aux disparités régionales dans les prix des produits du tabac et de vapotage.</p> <p>La Stratégie canadienne sur le tabac arrivera à échéance en 2023, et à l'instar de la situation au Québec, il s'agira également d'une occasion importante de réviser les projets, les objectifs et les politiques pour la réglementation du tabac et du vapotage au niveau fédéral.</p> |   |   |
| <b>Propre à<br/>l'élément</b> | Aucune connue  | Aucune connue   | Aucune connue   |

## RÉFÉRENCES

1. Hammond D, Reid JL, Rynard VL, et al. Prevalence of vaping and smoking among adolescents in Canada, England, and the United States: Repeat national cross sectional surveys. *British Medical Journal* 2019;365: l2219.
2. International Agency for Research on Cancer. IARC Hanbooks of cancer prevention: Tobacco control. Lyon: International Agency for Research on Cancer; 2011.
3. U.S. National Cancer Institute, World Health Organization. The economics of tobacco and tobacco control. Bethesda: National Institute of Health, National Cancer Institute, World Health Organization; 2016.
4. Hiscock R, Bauld L, Amos A, Fidler JA, Munafo M. Socioeconomic status and smoking: a review. *Ann N Y Acad Sci* 2012;1248: 107-23.
5. Henriksen L, Schleicher NC, Dauphinee AL, Fortmann SP. Targeted advertising, promotion, and price for menthol cigarettes in California high school neighborhoods. *Nicotine & Tobacco Research* 2012;14(1): 116-21.
6. Guindon E, Fatima T, Abbat B, Bhons P. Area-level differences in the prices of tobacco and nicotine delivery systems: A systematic review. 2019.
7. Guindon E, Montreuil A. Do cigarette prices near secondary schools vary by area-level socioeconomic status? Findings from a field study in Ontario and Quebec. 2019.
8. Reid JL, Hammond D. Tobacco use in Canada: Patterns and trends, 2019. Supplement: Tobacco control policies in Canada. Waterloo: Propel Centre for Population Health Impact; 2019.
9. Hiscock R, Bauld L, Amos A, Fidler JA, Munafo M. Socioeconomic status and smoking: A review. *Annals of the New York Academy of Sciences* 2012;1248: 107-23.
10. Corsi DJ, Boyle MH, Lear SA, Chow CK, Teo KK, Subramanian SV. Trends in smoking in Canada from 1950 to 2011: Progression of the tobacco epidemic according to socioeconomic status and geography. *Cancer Causes & Control* 2014;25(1): 45-57.
11. Dobrescu A, Bhandari A, Sutherland G, Dinh T. The costs of tobacco use in Canada, 2012. Ottawa: The Conference Board of Canada; 2017.
12. Poirier AE, Ruan Y, Grevers X, et al. Estimates of the current and future burden of cancer attributable to active and passive tobacco smoking in Canada. *Preventative Medicine* 2019;122: 9-19.
13. Manuel DG, Perez R, Sanmartin C, et al. Measuring burden of unhealthy behaviours using a multivariable predictive approach: Life expectancy lost in Canada attributable to smoking, alcohol, physical inactivity, and diet. *PLOS Medicine* 2016;13(8): e1002082.
14. Statistics Canada. Canadian smoking prevalence, overview of historical trends, 2001-2018. Canadian Community Health Survey. Ottawa: Government of Canada; 2019.
15. Reid JL, Hammond D, Burkhalter R, Tariq U, Rynard VL, Douglas O. Tobacco use in Canada: Patterns and trends. Waterloo: Propel Centre for Population Health Impact; 2019.
16. Government of Canada. Summary of results for the Canadian Student Tobacco, Alcohol and Drugs Survey 2016-17. Ottawa: Government of Canada; 2018.
17. Smoke-Free Ontario. Smoke-free Ontario modernization - Report of the executive steering committee. Toronto: Ontario Agency for Health Protection and Promotion; 2017.

18. Canadian Substance Use Costs and Harms Scientific Working Group. Canadian substance use costs and harms in the provinces and territories (2007-2014). Ottawa: Canadian Centre on Substance Use and Addiction; 2018.
19. Krueger H, Krueger J, Koot J. Variation across Canada in the economic burden attributable to excess weight, tobacco smoking and physical inactivity. *Canadian Journal of Public Health* 2015;106(4): e171-7.
20. Rehm J, Gnam W, Popova S, et al. The costs of alcohol, illegal drugs, and tobacco in Canada, 2002. *Journal of Studies on Alcohol and Drugs* 2007;68(6): 886-95.
21. Walker K. Tobacco taxes not applicable to e-cigarettes. *Canadian Tax Focus* 2017;7(3).
22. Canada Revenue Agency. Excise duty rates. Ottawa: Government of Canada; 2019. <https://www.canada.ca/en/revenue-agency/services/forms-publications/publications/edrates/excise-duty-rates.html> (accessed 24 July 2019).
23. Ontario Ministry of Finance. Tobacco tax. Toronto: Government of Ontario; 2019. <https://www.fin.gov.on.ca/en/tax/tt/> (accessed 9 September 2019).
24. Revenu Quebec. Tobacco tax rate table. Quebec: Government of Quebec; 2014. <https://www.revenuquebec.ca/en/online-services/forms-and-publications/current-details/ta-1-v/> (accessed 9 September 2019).
25. Coalition Quebecois pour le control du tabac. Creating an optimal and coherent fiscal framework for tobacco, including a robust price policy. Montreal; 2017.
26. Federal Court of Canada. Larny Holdings Ltd v Canada (Minister of Health). Ottawa: Federal Court of Canada; 2002. <https://decisions.fct-cf.gc.ca/fc-cf/decisions/en/item/39191/index.do> (accessed 24 July 2019).
27. Brieger P. Rothmans cites taxes for lower profit: To have special dividend. Post Media. The National Post. 31 October 2002.
28. Barrett T. Tobacco firms selling cheaper smokes: Critics. PostMedia,. Saskatoon StarPhoenix.
29. McArthur K. A year later: No medium for the message. The Globe and Mail. The Globe and Mail. 1 November 2004.
30. Government of Quebec. Tobacco Control Act. Quebec City: Government of Quebec; 2015.
31. McGovern S. Imperial Tobacco opts to cut out the middle man. PostMedia. The Vancouver Sun. 17 May 2006.
32. Canada NewsWire. Imperial Tobacco Canada redesigns supply chain for effective and direct distribution to retailers. Canada NewsWire; 2006. <http://www.smoke-free.ca/QuebecRetail/sources/ImperialTobaccoCanadaredesignssupplychainforeffectiveanddirectdistributiontoretailers-2006ProQuest.pdf> (accessed 2019 4 September).
33. Government of Canada. Compete to win. Ottawa: Government of Canada; 2008. [https://www.ic.gc.ca/eic/site/cprp-gepmc.nsf/vwapj/Compete\\_to\\_Win.pdf/\\$FILE/Compete\\_to\\_Win.pdf](https://www.ic.gc.ca/eic/site/cprp-gepmc.nsf/vwapj/Compete_to_Win.pdf/$FILE/Compete_to_Win.pdf) (accessed 4 September 2019).
34. Parliament of Canada. An act to implement certain provisions of the budget tabled in Parliament on January 27, 2009 and related fiscal measures. Ottawa: Parliament of Canada; 2009.
35. Rothmans Benson and Hedges. RBH Connect. 2009. <http://rbhconnect.ca> (accessed 4 September 2019).
36. Dickson J. More change in tobacco - Imperial launches new retail program. Independent Convenience News; 2011. [http://www.smoke-free.ca/QuebecRetail/sources/More\\_change\\_in\\_tobacco\\_\(3\).pdf](http://www.smoke-free.ca/QuebecRetail/sources/More_change_in_tobacco_(3).pdf) (accessed 4 September 2019).
37. Government of Ontario. Tobacco Control Act. Toronto: Government of Ontario; 1994.

*Réduire les disparités régionales dans les prix des produits  
du tabac et de vapotage en Ontario et au Québec*

38. Physicians for a Smoke-Free Canada. Towards effective tobacco control in First Nations and Inuit communities. Ottawa: Physicians for a Smoke-Free Canada;; 2007. [http://www.smoke-free.ca/pdf\\_1/Effective\\_tobacco\\_control\\_3.pdf](http://www.smoke-free.ca/pdf_1/Effective_tobacco_control_3.pdf) (accessed).
39. World Bank Group Global Tobacco Control Pogram. Confronting illicit tobacco trade: A global review of country experiences. Washington D.C.: World Bank; 2019.
40. Guindon GE, Burkhalter R, Brown KS. Levels and trends in cigarette contraband in Canada. *Tobacco Control* 2017;26(5): 518-525.
41. Government of Canada. Tobacco and vaping products act. 1997.
42. Kmietowicz Z. Use of e-cigarettes in UK has tripled in two years, finds survey. *British Medical Journal* 2014;348: g2987.
43. Filippidis FT, Laverty AA, Gerovasili V, Vardavas CI. Two-year trends and predictors of e-cigarette use in 27 European Union member states. *Tobacco Control* 2017;26(1): 98-104.
44. Cantrell J, Huang J, Greenberg M, Willett J, Hair E, Vallone D. History and current trends in the Electronic nicotine delivery systems retail marketplace in the United States: 2010-2016. *Nicotine & Tobacco Research* 2018.
45. Fairchild A, Bayer R, Lee J. The e-cigarette debate: What counts as evidence? *American Journal of Public Health* 2019;109(7): 1000-1006.
46. National Academies of Sciences Medicine and Engineering. Public health consequences of e-cigarettes. Stratton K, Kwan L, Eaton D, editors. Washington D.C.: Committee on the Review of the Health Effects of Electronic Nicotine Delivery Systems;; 2018.
47. Glasser AM, Collins L, Pearson JL, et al. Overview of electronic nicotine delivery systems: A systematic review. *American Journal of Preventative Medicine* 2017;52(2): e33-e66.
48. Government of Canada. Tobacco products regulation (plain and standardized appearance): SOR/2019-107. Ottawa: Government of Canada.
49. Statistics Canada. Health characteristics, annual estimates, by household income quintile and highest level of education. Ottawa: Government of Canada; 2019.
50. International Agency for Research on Cancer. Effectiveness of price and tax policies for control of tobacco. IARC handbooks of cancer prevention: Tobacco control. Lyon: International Agency for Research on Cancer; 2011.
51. Smoke-Free Ontario. Evidence to guide action: Comprehensive tobacco control in Ontario. Toronto: Ontario Agency for Health Protection and Promotion; 2010.
52. Chaloupka F, Peck R, Tauras J, Xu X, Yurekli A. Cigarette excise taxation: The impact of tax structure on price, revenues, and cigarette smoking. Cambridge: National Bureau of Economic Research; 2010.
53. Chaloupka FJ, Kostova D, Shang C. Cigarette excise tax structure and cigarette prices: Evidence from the global adult tobacco survey and the U.S. National Adult Tobacco Survey. *Nicotine & Tobacco Research* 2014;16 Suppl 1: S3-9.
54. Chaloupka FJ, Yurekli A, Fong GT. Tobacco taxes as a tobacco control strategy. *Tobacco Control* 2012;21(2): 172-80.
55. Huang J, Chriqui JF, DeLong H, Mirza M, Diaz MC, Chaloupka FJ. Do state minimum markup/price laws work? Evidence from retail scanner data and TUS-CPS. *Tobacco Control* 2016;25(Suppl 1): i52-i59.
56. Shang C, Chaloupka FJ, Fong GT, Thompson M, O'Connor RJ. The association between tax structure and cigarette price variability: Findings from the ITC Project. *Tobacco Control* 2015;24(Suppl 3): iii88-iii93.

57. Liber AC, Ross H, Ratanachena S, Dorotheo EU, Foong K. Cigarette price level and variation in five Southeast Asian countries. *Tobacco Control* 2015;24(e2): e137-e141.
58. Petit P, Nagy J. Fiscal policy: How to design and enforce tobacco excises? Washington D.C.: International Monetary Fund; 2016.
59. Le Bodo Y, Paquette M-C, De Wals P. Taxing soda for public health: Springer International Publishing; 2016.
60. Golden SD, Smith MH, Feighery EC, Roeseler A, Rogers T, Ribisl KM. Beyond excise taxes: A systematic review of literature on non-tax policy approaches to raising tobacco product prices. *Tobacco Control* 2016;25(4): 377-385.
61. Feighery EC, Ribisl KM, Schleicher NC, Zellers L, Wellington N. How do minimum cigarette price laws affect cigarette prices at the retail level? *Tobacco Control* 2005;14(2): 80-85.
62. Tynan MA, Ribisl KM, Loomis BR. Impact of cigarette minimum price laws on the retail price of cigarettes in the USA. *Tobacco Control* 2013;22(e1): e78-85.
63. Whitehead R, Brown L, Riches E, et al. Rapid evidence review: Strengths and limitation of tobacco taxation and pricing strategies. Edinburgh: NHS Scotland; 2018.
64. Boniface S, Scannell JW, Marlow S. Evidence for the effectiveness of minimum pricing of alcohol: A systematic review and assessment using the Bradford Hill criteria for causality. *British Medical Journal Open* 2017;7(5): e013497.
65. Tobacco Strategy Advisory Group. Building on our gains, taking action now: Ontario's tobacco control strategy for 2011 to 2016. Toronto: Government of Ontario; 2010.
66. World Health Organization. WHO report on the global tobacco epidemic, 2015: Raising taxes on tobacco. Geneva: World Health Organization; 2015.
67. Gilmore AB, Tavakoly B, Taylor G, Reed H. Understanding tobacco industry pricing strategy and whether it undermines tobacco tax policy: The example of the UK cigarette market. *Addiction* 2013;108(7): 1317-26.
68. Revenu Quebec. Mesure relative à l'impôt sur le tabac. Quebec City: Government of Quebec; 2019 (September 2019).
69. Meier P, Brennan A, Angus C, Holmes J. Minimum unit pricing for alcohol clears final legal hurdle in Scotland. *British Medical Journal* 2017;359: j5372.
70. Harris J. Taxing tar and nicotine. *American Economics Review* 1980;70(3): 300-11.
71. World Health Organization. WHO technical manual on tobacco tax administration. Geneva: World Health Organization; 2010.
72. Callard CD, Collishaw N. Cigarette pricing 1 year after new restrictions on tobacco industry retailer programmes in Quebec, Canada. *Tobacco Control* 2019;28(5): 562-565.
73. Blackwell AKM, Lee I, Scollon M, Wakefield M, Munafo MR, Marteau TM. Should cigarette pack sizes be capped? *Addiction* 2019.
74. Persoskie A, Donaldson EA, Ryant C. How tobacco companies have used package quantity for consumer targeting. *Tobacco Control* 2019;28(4): 365-373.
75. Bowden JA, Dono J, John DL, Miller CL. What happens when the price of a tobacco retailer licence increases? *Tobacco Control* 2014;23(2): 178-180.

## ANNEXES

Les tableaux suivants présentent des renseignements détaillés sur les revues systématiques recensées pour chacun des éléments. Chaque rangée des tableaux correspond à un document en particulier et les documents sont organisés par élément (première colonne). L'intérêt de chaque document est décrit dans la deuxième colonne. Les principaux constats du document qui sont liés à l'élément sont indiqués dans la troisième colonne; la quatrième colonne indique la dernière année de la recherche documentaire dans le cadre de la revue.

La cinquième colonne donne une note de la qualité globale d'une revue systématique. La qualité de chaque revue a été évaluée à l'aide de l'outil AMSTAR (A MeaSurement Tool to Assess Reviews), qui évalue la qualité globale sur une échelle de 0 à 11, où 11/11 correspond à une revue de la plus haute qualité. Il est important de noter que l'outil AMSTAR a été élaboré dans le but d'évaluer des revues axées sur les interventions cliniques, de sorte que tous les critères ne s'appliquent pas aux revues systématiques portant sur les arrangements relatifs à la prestation de services, les arrangements financiers ou les arrangements de gouvernance des systèmes de santé. Un dénominateur inférieur à 11 indique qu'un ou plusieurs aspects de l'outil n'ont pas été jugés pertinents par les évaluateurs. Au moment de comparer les notes, il est donc important de garder à l'esprit les deux éléments de la note (numérateur et dénominateur). Par exemple, une revue qui reçoit une note de 8/8 est généralement d'une qualité comparable à une autre qui aura reçu une note de 11/11. Il s'agit dans les deux cas de « notes élevées ». Une note élevée signifie que les lecteurs peuvent avoir un degré de confiance élevé envers les constats de la revue. À l'inverse, une note faible ne signifie pas que la revue devrait être ignorée, mais simplement que les constats sont moins fiables et que la revue doit être examinée de près pour en déterminer les limites. (Lewin S, Oxman AD, Lavis JN, Fretheim A. SUPPORT Tools for evidence-informed health Policymaking (STP) : 8. Deciding how much confidence to place in a systematic review. *Health Research Policy and Systems* 2009; 7 (Suppl1):S8.

Les trois dernières colonnes transmettent des renseignements concernant l'utilité de la revue du point de vue de l'applicabilité locale, de l'applicabilité aux groupes prioritaires et de l'applicabilité au problème. La sixième colonne indique la proportion des études menées au Canada, et l'avant-dernière fournit la proportion des études incluses dans la revue qui traitent explicitement de l'un des groupes prioritaires. La dernière colonne indique l'applicabilité de la revue au problème du point de vue de la proportion des études axées sur les options de politiques visant à réduire ou à éliminer les différences de prix selon les régions.

**Annexe 1:** Revues s'appliquant aux options de politiques

| Élément de l'option  | Objectif de la revue   | Principaux constats   | Année de la dernière recherche | Cote AMSTAR (qualité) | Proportion des études menées au Canada | Proportion des études qui traitent explicitement de l'un des groupes prioritaires | Proportion des études axées sur les options de politiques visant à réduire ou à éliminer les différences de prix selon les régions |
|--|--|---|--------------------------------|-----------------------|--|---|--|
| N. d.  | Différences selon les régions dans les prix du tabac et des systèmes électroniques d'administration de nicotine (6)  | Données cohérentes prouvant que les prix des cigarettes étaient inférieurs dans les quartiers où le statut socioéconomique est plus faible ainsi que dans ceux comptant un pourcentage supérieur de jeunes, de Noirs ou d'Afro-Américains, ainsi que d'Hispaniques  | 2019                           | 8/9                   | 0/18                                   | 18/18   | 0/18   |
| Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac  | Déterminer la manière dont les approches d'augmentation des prix des produits du tabac axées sur des politiques non fiscales étaient « décrites, recommandées et évaluées dans la littérature » (60) | Cette revue a relevé six études empiriques (dont aucune n'était canadienne) examinant l'impact des restrictions liées à la promotion sur les prix (quatre études) et les lois sur le prix minimum (deux études).<br><br>On a obtenu des résultats mitigés quant au fait que les prix des cigarettes étaient inférieurs dans les États américains dotés de lois sur le prix minimum. | Pas indiquée                   | 2/9                   | 0/6                                    | N. d.   | 0/6  |
| Optimisation de l'utilisation de politiques de taxation du tabac   | Points forts et limites de stratégies particulières en matière de taxation et de fixation des prix du tabac (63)   | Résultats mitigés quant au fait que dans les États américains dotés de lois sur le prix minimum, les prix des cigarettes étaient plus élevés que dans les États ne possédant pas de telles lois   | Pas indiquée                   | 0/9                   | 0 (dénominateur peu clair)             | N. d.   | 0 (dénominateur peu clair)   |
| Optimisation de l'utilisation de stratégies de fixation des prix du tabac  | Survol des données probantes relatives à la législation visant la mise en place d'un plafond pour la taille des paquets de cigarettes en vue de réduire les dommages liés au tabac (73)              | Les études d'observation indiquaient que les gens fumaient moins lorsqu'ils utilisaient des plus petits paquets.<br>Des données montrent une association positive entre une réduction de la consommation et une cessation tabagique réussie.  | Pas indiquée                   | 0/9                   | 0 (dénominateur peu clair)             | N. d.   | 0 (dénominateur peu clair)   |
| Adoption ou renforcement de règlements appuyant la mise en œuvre et la mise en application – Limiter les fabricants à une seule taille de paquet |  |   |                                |                       |  |   |  |



>> Contactez-nous

1280 rue Main Ouest, MML-417  
Hamilton, ON, Canada L8S 4L6  
+1.905.525.9140 poste 22121  
[forum@mcmaster.ca](mailto:forum@mcmaster.ca)

>> Suivez-nous

[mcmasterforum.org](http://mcmasterforum.org)  
[healthsystemsevidence.org](http://healthsystemsevidence.org)  
[mcmasteroptimalaging.org](http://mcmasteroptimalaging.org)  
 [mcmasterforum](http://mcmasterforum)

